

# AGRICULTURE ET ACTION PUBLIQUE DANS LA VILLE

ACTES DE LA RENCONTRE  
ENTRE RECHERCHE ET TERRITOIRES

10-11 OCTOBRE 2013



## SOMMAIRE

Introduction : Présentation de la rencontre..... 3

### A QUOI ÇA SERT L'AGRICULTURE DANS LA VILLE ?

#### LA NOUVELLE DIMENSION POLITIQUE DE L'AGRICULTURE 4

1. Fonction nourricière .....	5
2. Fonction économique .....	7
3. Fonction d'aménagement .....	9
4. Fonction environnementale .....	13
5. Rôle social et culturel .....	14
6. Hiérarchie, articulation, superposition de ces rôles ? .....	15

### QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE L'AGRICULTURE EN VILLE ?

#### CONFLITS ET OPPORTUNITÉS 16

1. La propriété, l'usage et la valeur des terres .....	16
2. Représentations sociales et professionnelles de l'agriculture et de la ville.....	20
3. Acteurs, jeux d'acteur et gouvernance .....	22
4. Des limites du système agricole conventionnel en milieu péri-urbain à l'invention de nouveaux modèles .....	25
5. Urbanisme, aménagement et gestion du foncier .....	27

#### COMMENT SE FAIT LA MISE EN POLITIQUE DES PROJETS AGRICOLES DANS LA VILLE ? 29

1. La prise de conscience des collectivités et institutions locales .....	29
2. L'action foncière .....	30
3. La création d'une dynamique agricole locale .....	33
4. L'intégration de l'agriculture dans le fonctionnement de la ville : mettre en œuvre une stratégie globale par l'articulation et l'utilisation opportune de différents outils .....	35
5. La nécessité d'une articulation entre les acteurs .....	36
6. La nécessité d'une articulation entre les échelles .....	37

---

Liste des participants .....	39
Documents de la rencontre .....	40
Glossaire .....	41

## INTRODUCTION

### Dans un contexte de pression urbaine forte, comment les collectivités locales peuvent-elles associer l'agriculture au projet global du territoire ?

#### POURQUOI CETTE RENCONTRE ?

Par les liens de proximité qu'elle entretient avec le système urbain, « l'agriculture dans la ville » soulève des questionnements spécifiques. Qu'ils soient spatiaux (connexion entre espaces agricoles et espaces urbanisés) ou fonctionnels (intégration de l'agriculture dans les systèmes économique et alimentaire locaux), ces liens interrogent effectivement le sens de cette agriculture, les conditions de son exercice et *in fine*, les modalités de l'action publique. Cette rencontre avait ainsi pour objectif de mettre en débat, à partir d'expériences concrètes, le rôle de l'action publique pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans les systèmes urbains.

#### AVEC ET POUR QUI ?

Pendant deux journées, cette rencontre a réuni des chercheurs, des techniciens et élus de 6 territoires péri-urbains, des praticiens travaillant dans des organismes partenaires des collectivités et des jeunes lycéens et étudiants. Venus de la région de Madrid et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces 40 participants, - un groupe volontairement restreint pour favoriser les échanges - ont mis à profit de la réflexion collective la diversité de leurs expériences et points de vue. Avec ces actes, l'objectif est de pouvoir restituer le plus largement possible le contenu des échanges à toute personne intéressée par cette question.

#### COMMENT ?

Lors de la première journée, les participants ont été reçus par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile afin de découvrir sa politique agricole, ainsi que les dernières actions portées par la collectivité. L'après-midi s'est terminée par une visite du futur site de la ferme des Jonquiers, permettant aux participants de constater la situation de l'agriculture sur ce territoire péri-urbain tout en célébrant la victoire du sauvetage de ces terres agricoles. La soirée a permis aux participants d'amorcer librement les échanges d'expériences et d'idées qui se sont poursuivis le lendemain autour de trois tables rondes. Cette deuxième journée était organisée de manière à ce que chaque participant puisse bénéficier d'un temps dédié pour témoigner, tout en conservant du temps pour le débat d'idées.

Tout au long de la rencontre, les échanges se sont articulés autour de 3 dimensions, formant l'architecture du présent document :

- **le sens politique de l'agriculture en ville,**
- **les contraintes et opportunités d'une agriculture en ville,**
- **la mise en politique des projets agricoles dans la ville.**

Ces actes vous présentent les idées et constats formulés par les participants, en les illustrant par les exemples et expériences tirés des témoignages. Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter les fiches de présentation des territoires et les diaporamas des intervenants (voir la partie « Documents de la rencontre »).

*Bonne lecture !*



## PARTIE 1 :

# A QUOI ÇA SERT L'AGRICULTURE DANS LA VILLE ? LA NOUVELLE DIMENSION POLITIQUE DE L'AGRICULTURE

### QU'EN PENSENT LES JEUNES ?

Quatre lycéennes, en terminale STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) au Lycée agricole de Valabre à Gardanne, étaient invitées à partager leur regard sur l'agriculture péri-urbaine de demain. Elles ont fait part à l'ensemble des participants des scénarios imaginés avec leurs camarades pour l'évolution du quartier du Payennet à Gardanne. Ce quartier, visité lors d'une sortie de classe en juin 2013, est un secteur historiquement agricole.

> La classe  
de terminale  
STAV du lycée  
de Valabre  
en sortie  
dans le quartier  
du Payennet



Il a connu ces dernières années l'implantation d'un centre commercial et le développement de 2 grands axes routiers, mais aussi l'installation de nouveaux agriculteurs. Les élèves se sont baladés dans ce quartier, entre champs, locaux commerciaux et friches. Ils ont rencontré deux agriculteurs : une maraîchère récemment installée et un horticulteur présent sur le site depuis une vingtaine d'années. A partir des éléments récoltés lors de la sortie, les élèves ont imaginé par petits groupes ce que pourrait devenir ce quartier dans 30 à 50 ans. Lors de la mise en commun, 4 scénarios se sont dessinés pour le devenir de cette zone péri-urbaine :

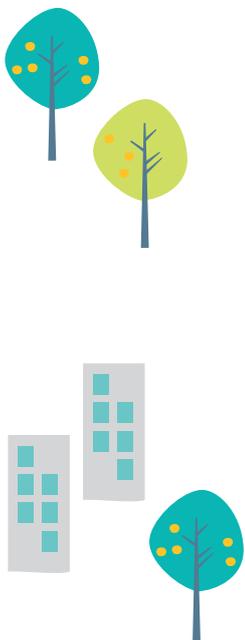
➤ **Scénario 1** : Persistance de l'agriculture mais avec une évolution radicale des systèmes agricoles, liée au changement climatique et à l'adoption de nouvelles technologies telles que les OGM. Au Payennet, on aurait alors un élevage d'insectes, un élevage intensif de chèvres et des cultures d'oranges, de dattes et de quinoa.

➤ **Scénario 2** : Extension des zones urbaines avec une disparition de l'agriculture productive. Au Payennet, zone actuellement péri-urbaine, il n'y aurait plus du tout d'agriculture. Tout l'espace serait bâti. Plus loin, dans les territoires ruraux, l'agriculture pourrait persister mais pas dans un objectif productif. L'alimentation des français reposerait uniquement sur des importations.

➤ **Scénario 3** : Extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et développement d'une « agriculture moléculaire » nécessitant peu d'espace. Au Payennet, on pourrait avoir des productions végétales sur les toits des bâtiments ou dans des tours dédiées à la culture hors-sol. Les protéines seraient produites en laboratoire à partir de molécules... pour fabriquer des « steaks moléculaires ».

➤ **Scénario 4** : Arrêt de l'extension urbaine et maintien d'une agriculture péri-urbaine. La population française n'augmentant plus, la ville ne devrait plus s'étendre, ce qui pourrait permettre à des agriculteurs de se maintenir dans les zones péri-urbaines telles que le Payennet à condition d'adapter leurs productions et leur modèle économique à cette situation. Ils valoriseraient leurs produits auprès de la population urbaine par la vente en circuits courts via des marchés, AMAPs (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou systèmes de paniers.

En grande majorité, les élèves n'imaginaient pas possible le maintien d'une agriculture dans cet espace péri-urbain. Leur professeur d'agronomie, Albane CHATIN rapporte la première réponse spontanée des élèves : « Mais dans trente ans, tout ça c'est fini ! »



## 1. FONCTION NOURRICIÈRE

La fonction première de l'agriculture est bien la production d'aliments. Ce rôle est particulièrement revendiqué par les consommateurs qui souhaitent de plus en plus « manger local ». Ainsi, ces derniers sont particulièrement impliqués dans l'émergence de multiples initiatives en faveur des circuits courts. Cet intérêt pour la consommation locale justifie et donne des moyens supplémentaires à l'agriculture péri-urbaine. Jean-Marc BERTRAND, responsable du pôle « aménagement du territoire » dans une chambre d'agriculture, explique que les consommateurs sont prêts à payer un peu plus cher des produits locaux. Cette rente peut contribuer au maintien d'une agriculture péri-urbaine, dont les conditions d'exploitation sont généralement plus difficiles et plus coûteuses qu'en zone rurale. Par ailleurs, l'attente des habitants en produits locaux incite les élus à soutenir et développer l'agriculture sur leur commune. Cette attente, en effet, légitime l'action publique en faveur de la préservation des terres agricoles.



< L'espace producteurs du marché d'Aubagne

La préoccupation alimentaire se traduit également dans le développement du jardinage. En ville, cette pratique relève d'abord du loisir : c'est le plaisir de manger ce qu'on a fait pousser qui prédomine. Cependant, les participants espagnols témoignent que dans le contexte de crise économique des dernières années, il semble que les jardins potagers se soient également développés pour des objectifs de production alimentaire.

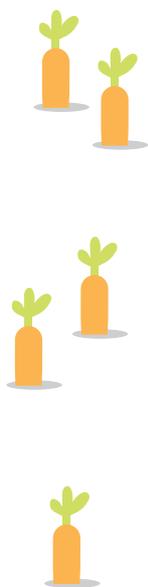
Parallèlement, de nombreuses initiatives d'agriculture urbaine fleurissent un peu partout dans le monde, avec l'enjeu de produire des aliments sur une surface réduite : toits cultivés, implantation de fruits et légumes dans les lieux publics tel le mouvement des « incroyable edible » (incroyables comestibles) promouvant les potagers en libre-service. Face à cet enjeu de la production agricole pour une population d'urbains et sur des surfaces réduites, de nombreux projets explorent de nouveaux modes de production, tels que l'agriculture verticale présentée par les étudiants en BTS GPN (gestion et protection de la nature). De l'unité de production d'appartement fonctionnant à l'électricité à l'immeuble de plusieurs étages dédié à la production de fruits et légumes, de nombreuses idées voient le jour mais peu encore se sont concrétisées. Ce qui évoluera peut-être avec le projet de plusieurs villes du monde de se doter de « fermes verticales ». Cependant Jean-Marc BERTRAND, de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, interroge l'effet de ces projets sur l'action publique : ces projets, ou même seulement l'idée qu'ils puissent se réaliser, ne pourraient-ils pas finir par servir d'arguments aux chantres de l'urbanisation ? En effet, si l'on peut produire verticalement, pourquoi se préoccuper du foncier agricole ? Les étudiants avancent un premier élément de réponses « ... et le paysage agricole dans tout ça ? ».



## Que représentent 112 hectares de surface agricole dans l'alimentation de la population mouansoise ?

A Mouans-Sartoux, dans les années 2000, alors que les élus commencent à s'intéresser fortement à l'agriculture, celle-ci a quasiment disparu de la commune. Il reste en 2010, d'après les statistiques agricoles, 13 ha de SAU (surface agricole utile) pour 40 ha inscrits en zone agricole dans le POS (plan d'occupation des sols). Dans le nouveau projet d'aménagement communal, 112 ha sont placés en zone agricole. Pour évaluer ce que cela représente par rapports aux besoins alimentaires de la population mouansoise, les élus ont calculé la surface théorique qu'il faudrait pour nourrir tous les habitants de la commune en légumes. Avec deux méthodes de calcul différentes, ils ont estimé qu'il faudrait environ 135 ha. Ainsi, bien qu'il ne s'agisse pas d'un projet visant l'autosuffisance alimentaire, ce qui n'est pas concevable aujourd'hui à l'échelle de la commune, ils savent que les 112 ha ne sont pas une surface ridicule par rapport aux besoins en maraîchage de la population communale.

Dans la réalité, cette surface n'est pas réservée à la production maraîchère. La commune a identifié sur cet espace une douzaine de sites potentiels pour diverses productions. En partenariat avec les organismes agricoles, elle réalise un travail d'animation auprès des propriétaires fonciers et des éventuels porteurs de projets, pour accompagner l'installation de maraîchers, d'un aviculteur, d'un petit élevage de ruminant et d'horticultrices.



### VERS L'AUTOSUFFISANCE MARAÎCHÈRE

Que représentent 112 ha de surfaces agricoles par rapport aux besoins alimentaires ?

#### Estimation Régie Municipale

10 300 habitants x 3 repas x 365 j =  
11 300 000 repas  
x 0,200 kg de légumes =  
2 260 tonnes de légumes

En produisant 17 tonnes/ha,  
le besoin est de  
**132 ha de surface utile**

#### Estimation Réseaux AMAP - Cocagne

Avec 1,2 à 1,5 ha de terres,  
Un maraîcher sert environ  
50 familles/unité

4 800 foyers : 50 f/unité =  
96 unités de maraîchage  
x 1,4 ha =  
**135 ha de surface utile**

L'autosuffisance maraîchère est un pari de bon sens. Nous y participons avec ce PLU.

Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles / Nice CADAM - SEREM / 14 octobre 2011

Source : Commune de Mouans-Sartoux

## Quelle surface est nécessaire pour produire la part végétale de l'alimentation de villes moyennes ?

Dans le cadre du programme PAEc-Sp, Marian SIMON s'est intéressée avec d'autres chercheurs espagnols à la capacité des petites et moyennes villes à auto-produire leur alimentation. Ils ont pris comme cadre de référence les travaux de l'économiste Oscar CARPINTERO, qui a estimé les superficies nécessaires pour la production alimentaire en Espagne, en fonction du régime alimentaire et de la productivité agricole. D'après ses travaux, en 2000, il fallait, par personne et par an, 1150 m<sup>2</sup> pour produire les aliments végétaux, 800 m<sup>2</sup> pour produire la viande et quasiment 5000 m<sup>2</sup> pour produire le poisson. L'étude du programme PAEc-Sp a porté sur 25 villes espagnoles de 50 000 à 350 000 habitants, non littorales et hors métropoles. En considérant la production agricole envisageable dans un rayon de 10 km autour du centre, 70% des villes étudiées peuvent répondre aux besoins alimentaires végétaux de leurs habitants.

## 2. FONCTION ÉCONOMIQUE

### UNE PRODUCTION DE BIENS

L'agriculture représente bien évidemment une activité économique de production. Les produits issus de l'agriculture périurbaine peuvent être commercialisés et consommés dans la ville la plus proche ou exportés plus loin. Compte tenu du contexte en zone péri-urbaine, les produits agricoles ont souvent plus intérêt à être commercialisés en circuits courts (avec les arguments de la proximité, de la fraîcheur et du maintien de l'agriculture locale) qu'en filière longue pour laquelle ils sont moins concurrentiels, compte-tenu de leurs coûts de production souvent plus élevés.

Il semble qu'en milieu péri-urbain, cette dimension productive de l'agriculture comme activité économique soit parfois un peu éclipsée par les autres fonctions qu'elle peut remplir. Cependant, certains acteurs et notamment la profession agricole, la revendiquent comme nécessaire au maintien de l'agriculture et donc à la préservation des terres agricoles dans ces secteurs périurbains.

#### Le logo « Gardanne, Terre fertile »

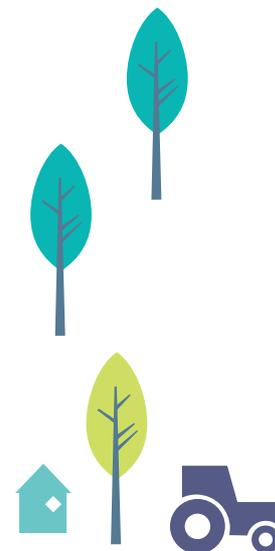
Sur le marché de Gardanne (qui a lieu 3 fois par semaine), les producteurs locaux se distinguent des autres commerçants grâce au logo « Gardanne, Terre fertile ». La mairie fournit à chaque producteur gardannais qui le souhaite une banderole et des sacs en papier arborant le logo.



### UN SECTEUR POURVOYEUR D'EMPLOI ET SUPPORT DE FORMATION

Malgré le déclin considérable du nombre d'actifs agricoles tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture représente encore un secteur d'emploi non négligeable. En milieu péri-urbain, certaines communes mettent en avant ce rôle de l'agriculture dans leur territoire. C'est le cas par exemple à Gardanne, où l'agriculture fait partie des missions de Nadège LACOMBE, directrice du service développement économique de la municipalité. Cependant, en milieu péri-urbain, l'argument du rôle de l'agriculture dans l'économie et l'emploi ne fait pas toujours le poids face à d'autres types d'activités (industrielles ou de services par exemple). En effet, Eric SCHEMOUL du Conseil général des Bouches-du-Rhône, explique que dans ce département, un hectare de zone d'activité peut représenter 1000 emplois, ce que le secteur agricole est loin d'atteindre !

En Espagne, pays touché à ce jour plus durement par la crise économique et le chômage, l'agriculture péri-urbaine représente un secteur d'activité plus investi par les collectivités et institutions pour la création d'emplois.





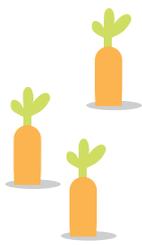
### Création d'emplois à Rivas Vaciamadrid avec l'allocation de parcelles à de jeunes entreprises agricoles

La commune de Rivas Vaciamadrid a lancé un appel à candidature pour l'attribution de 20 parcelles de 2 ha dédiées au développement de projets agricoles. Elle espère ainsi voir une vingtaine de structures (entreprises, associations, coopératives...) s'installer et développer une activité économique agricole.

La création d'emploi pour des personnes au chômage est un des critères évalués dans l'appel à candidature.



*Les producteurs de Rivas Vaciamadrid installés sur des parcelles communales*



### Formation agricole et création d'emploi dans le cadre du projet Tredar en Espagne

Ce projet, développé par la fédération agroalimentaire du syndicat espagnol CCOO (Confédération syndical des commissions ouvrières) et financé par le Ministère de l'agriculture, vise l'appui à la création d'activité par l'accompagnement de personnes sans emploi vers l'installation agricole en circuits courts. Grâce à des contrats adaptés et à la mise à disposition de parcelles publiques, ce projet permet à des personnes de créer petit à petit leur activité d'agriculteur. Les personnes inscrites dans ce programme sont formées aux techniques du maraîchage biologique. Elles bénéficient également d'un accompagnement au développement de leur entreprise et d'un appui à la commercialisation en circuits courts, par des systèmes type AMAP ou la livraison de restaurateurs. L'objectif de ce projet est de créer des micro-emplois indépendants et viables.

### 3. FONCTION D'AMÉNAGEMENT

#### LA NAISSANCE DES ZONES PÉRI-URBAINES

Des années 1970 aux années 2000, le secteur agricole connaît de plus en plus de difficultés. Au cours de cette même période, les zones rurales en périphérie des grandes villes voient leur population augmenter de manière considérable. Les petites municipalités s'appuient sur l'accueil de nouvelles populations afin de redynamiser le village et de développer la commune. Ainsi, les conseils municipaux, où sont alors bien représentés les agriculteurs et propriétaires fonciers, ouvrent de nombreuses terres à l'urbanisation pour permettre l'accueil de nouveaux habitants. Selon Sébastien GIORGIS, paysagiste, la plus-value perçue par les propriétaires fonciers bénéficiant d'un changement de zonage de leurs terres (d'un usage agricole vers une possible urbanisation), est considérée comme une forme de solidarité économique entre les territoires urbains et les territoires ruraux. Cette modification des droits du sol permet effectivement au secteur agricole de trouver des revenus complémentaires.

L'érosion du monde agricole et rural d'une part et l'arrivée de nouveaux habitants d'autre part, ont transformé ces communes rurales en véritables communes péri-urbaines, peuplées « d'urbains ». Les nouveaux habitants sont naturellement de plus en plus présents dans les conseils municipaux, où ils revendiquent un certain cadre de vie. On assiste ainsi à l'émergence d'un discours de défense des terres agricoles et des espaces naturels. Simultanément à ces évolutions urbanistiques et sociologiques, un changement s'opère dans la manière de gérer l'aménagement du territoire. Aux côtés des communes, les intercommunalités renforcent et acquièrent de nouvelles compétences dans ce domaine.

#### Urbanisation autour de Montpellier dans un contexte de crise viticole

D'après Françoise JARRIGE, enseignante-chercheuse, les communes de l'agglomération montpelliéraine, qui ont connu de plein fouet la crise viticole ont fortement urbanisé leurs terres à partir des années 70. Aujourd'hui, ces communes, en majorité habitées par des « nouveaux » habitants, sont beaucoup plus protectrices de leur foncier agricole.



< Evolution de l'occupation du sol à Fabregues entre 1971 et 2008

Delay C. 2008. Elaboration d'une grille d'évaluation de la gestion des espaces périurbains. Mémoire d'ingénieur Supragro Montpellier.



### Explosion démographique et protection environnementale à Rivas Vaciamadrid

Rivas Vaciamadrid est une commune de la première couronne autour de Madrid, située à seulement 15 km de la Puerta del Sol (place centrale de Madrid). Sa population a augmenté de façon spectaculaire passant de seulement 500 habitants en 1980 à plus de 75 000 aujourd'hui. Sa croissance démographique est considérée comme la plus forte d'Europe. Bien que située en périphérie de la capitale, et malgré une urbanisation très importante, elle a réussi à être un grand lieu écologique espagnol. La commune fait en effet parti du parc régional del Sureste, approuvé en 1994. Les trois quarts du territoire municipal sont ainsi classés en zone protégée.

### UN RÔLE DE RÉSERVE FONCIÈRE

Comme l'illustre le témoignage des lycéennes, la vision de l'agriculture comme une réserve foncière pour l'urbanisation est fortement ancrée dans les esprits. Bien que l'objet de la rencontre soit de travailler à la reconnaissance des autres rôles de l'agriculture pour lutter contre la disparition des terres agricoles, Claude NAPOLEONE, économiste à l'INRA, nous rappelle qu'il est important de ne pas oublier ce rôle de l'agriculture dans les espaces péri-urbains. D'après ses travaux sur le foncier agricole, il explique que cette vision de « terres en réserve » pour l'urbanisation repose sur trois éléments :

#### ➤ Un consensus social et politique autour de l'urbanisation des terres agricoles.

Dans notre système foncier, les biens constructibles ont une valeur monétaire bien plus élevée que les biens non constructibles. Selon le chercheur, il est alors tout à fait logique et légitime que les propriétaires de biens non constructibles souhaitent le passage de leurs biens sous un statut constructible afin de récupérer une rente lors d'une vente. Or les propriétaires étant des électeurs, il est tout à fait démocratique et légitime que les élus prennent des décisions allant dans le sens de la satisfaction de leur électorat. Parallèlement autour des années 80-90, les petites et moyennes villes ont eu l'envie, le besoin et la nécessité de croître et d'aménager leur territoire en accueillant de nouveaux habitants pour se développer. En effet, accueillir de nouveaux habitants, c'est accueillir des contribuables et c'est donc des ressources qui augmentent pour la commune. C'est ainsi que de nombreuses terres agricoles ont été passées en zone constructible, conduisant petit à petit à l'urbanisation autour des villes et le long de la Côte d'Azur.

#### ➤ Un marché foncier instable et non pérenne.

Les documents d'urbanisme, dont l'élaboration relève de la compétence de la commune, peuvent être révisés et modifiés par le Conseil municipal. Ainsi, si le Maire en place est protecteur de l'agriculture, les propriétaires souhaitant voir leurs biens fonciers agricoles changer de zonage vont tout logiquement espérer que le prochain Maire soit favorable à l'extension des zones constructibles. Il se crée ainsi un double phénomène d'anticipation : d'une part sur le prix des terres agricoles, qui pouvant « potentiellement » devenir constructibles à l'avenir, voient leur prix se rapprocher de celui des terres constructibles ; et d'autre part sur le changement d'usage de la terre : le propriétaire préfère laisser sa terre en friche plutôt que de s'encombrer d'un agriculteur locataire à long terme afin qu'elle soit disponible, si elle devenait constructible. Parallèlement, pour un Maire souhaitant aménager sa commune et ouvrir de nouvelles terres à l'urbanisation, il semblera plus facile de le faire sur une zone en friche que sur une zone valorisée par l'agriculture. Ainsi, l'instabilité des documents d'urbanisme favorise directement la vision des terres agricoles comme des réserves foncières.



➤ **Un discours économique libéral et simpliste sur l'offre et la demande en foncier.**

Certains analystes du foncier ont expliqué le fonctionnement du marché foncier par le système de l'offre et de la demande. Selon cette logique, moins il y a de foncier constructible sur une commune, plus le prix des terres à bâtir est élevé. Ce qui impliquerait une fuite des jeunes ne pouvant accéder à la propriété sur la commune et donc à un vieillissement de la commune, une fermeture de l'école, etc. Pourtant, une étude de l'équipe Ecodéveloppement de l'INRA PACA a montré exactement l'inverse : le prix du foncier est plus élevé de 8% en moyenne sur les communes qui ouvrent largement à l'urbanisation car elles attirent les investisseurs non locaux, qui se dirigent préférentiellement vers les zones où l'urbanisme est le moins règlementé, conduisant à une demande plus importante dans ces communes et donc à une augmentation des prix.

**UN RÔLE DANS LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE**

Des étudiants en BTS GPN (Gestion et protection de la nature) ont travaillé par binômes à l'élaboration de posters sur le thème de l'agriculture en ville. Trois d'entre eux sont venus présenter leurs travaux aux participants. L'un des posters concernait une expérience de « Tambo Art » réalisée à l'été 2013 en Camargue, à laquelle des lycéens ont contribué. Le Tambo Art consiste en la réalisation de grandes fresques dans des rizières à partir de l'implantation de riz de différentes couleurs. Pour les étudiants, ce type d'expérience permet de faire prendre conscience au promeneur que l'agriculture n'est pas seulement production d'aliments, mais qu'elle structure et façonne aussi le paysage.

> Atelier de Tambo Art en Camargue avec des élèves du lycée agricole de Valabre...

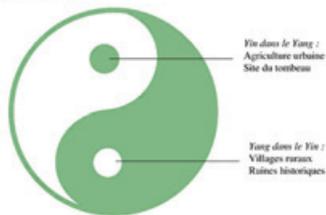


... et un taureau se dessine dans la rizière, résultat du Tambo Art

Si la prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration des paysages ruraux nous est relativement familière, nous sommes en revanche peu habitués à penser l'agriculture en territoire urbain. En effet, Sébastien GIORGIS, paysagiste, nous rappelle que la culture occidentale a traditionnellement opposé le rural et l'urbain, la ville et la campagne. De fait, dans notre imaginaire européen, l'agriculture appartient au monde rural. On a donc, aujourd'hui, beaucoup de difficultés à la voir et la prendre en compte en termes d'aménagement dans les espaces qui s'urbanisent, et notamment les espace péri-urbains. Cependant, toutes les cultures n'opposent pas ainsi ville et agriculture.



**YANG : LA VILLE**  
L'agro-industrie  
L'île déjà touristique



**YIN : LA NATURE**  
Le lac  
Les champs et les bois

*Le Yin et le Yang*

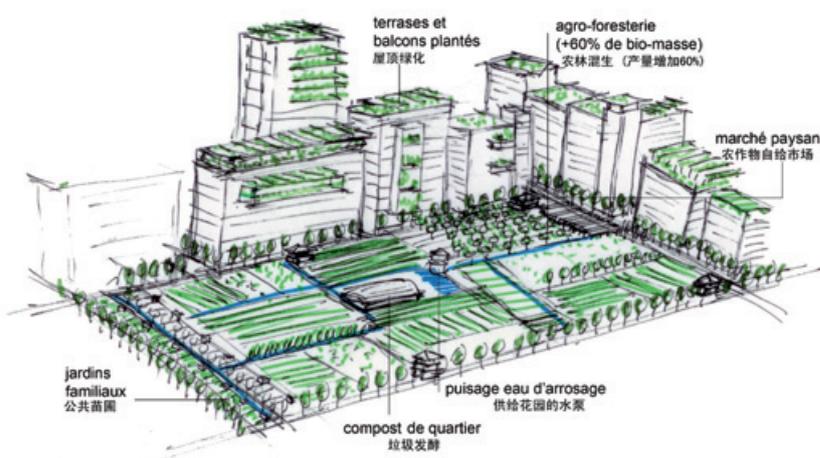
source : Clément-Noël Douadi

Par exemple, en Chine, des projets immobiliers prévoient des espaces dédiés à l'agriculture au cœur des immeubles. Cette vision complémentaire de la ville et de l'agriculture est issue de la philosophie taoïste qui repose entre autres sur deux catégories complémentaires, Yin et Yang, et que l'on retrouve, d'après cette philosophie, dans tous les aspects de la vie et de l'univers. Ainsi le mélange entre espaces urbanisés (Yang) et espaces agricoles (Yin) peut aussi bien prendre la forme de l'agriculture urbaine (le Yin dans le Yang) que celle de villages ruraux au milieu d'une plaine agricole (le Yang dans le Yin).

La réalité de nos territoires péri-urbains est qu'ils sont aujourd'hui des patchworks d'espaces

bâti et d'espaces agricoles. Cette imbrication invite à s'interroger sur l'influence réciproque que peuvent avoir ces éléments paysagers les uns envers les autres. Par exemple, les espaces agricoles ouverts permettent d'ouvrir la vue sur des éléments paysagers ou patrimoniaux remarquables. Au sud de Toulouse, les nouveaux aménagements autour des axes routiers longeant le canal du Midi laissent des « fenêtres » sur le canal, permettant de maintenir la vue sur sa silhouette arborée.

Enfin, la proximité immédiate de terres agricoles peut influencer sur la valeur du bâti. Un même logement ayant vue sur un autre logement, sur un verger ou sur champ de serres n'aura certainement pas la même valeur dans chacun des cas.



*Proposition d'un projet d'agriculture urbaine à Wuhan (Chine)*

source : Sébastien Giorgis, atelier « Développement urbain durable », Wuhan, Chine, nov. 2010

### Quels types d'agricultures sont pris en considération dans les projets d'aménagement ?

L'agriculture est de plus en plus mobilisée par les élus comme un élément fondamental de l'organisation de l'espace, notamment parce qu'elle permet de maîtriser et de limiter l'urbanisation. L'unité Ecodéveloppement de l'INRA PACA s'est intéressée à l'agriculture mobilisée pour justifier la sobriété en matière d'aménagement et d'urbanisation. Pour cela, ils ont regardé les caractéristiques de l'agriculture citée dans les règlements des documents d'urbanisme pour légitimer la protection du foncier agricole. D'après leurs travaux, ces arguments reposent sur 3 composantes :

- Il s'agit avant tout d'une agriculture située dans des zones densément peuplées, proches ou dans le tissu urbain. Dans ces territoires où l'agriculture a pu fortement disparaître, on s'intéresse à ce qu'il en reste.
- Ensuite c'est une agriculture qui est productive, dans le sens où on voit les produits de l'agriculture, qui bien souvent sont consommés localement. C'est le lien production-consommation avec la ville qui est défendu.
- Enfin c'est une agriculture dynamique, où l'on voit que les agriculteurs ont des projets, qu'ils investissent ; une agriculture qui a une certaine pérennité.

## 4. FONCTION ENVIRONNEMENTALE

### UNE CONTRIBUTION À LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'agriculture péri-urbaine contribue aux corridors écologiques. En France, ce rôle est de plus en plus pris en compte et reconnu dans le cadre des schémas représentant la « trame verte ». Cependant, cette contribution de l'agriculture à la continuité écologique est fortement dépendante du type d'agriculture pratiqué et de l'aménagement des parcelles.

### UNE PARTICIPATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES



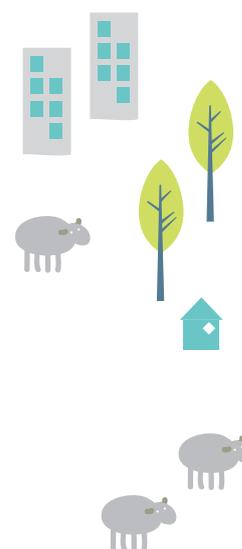
< Friche agricole au pied du village de Velaux

Dans le sud de la France en particulier mais cela est vrai dans l'ensemble du pourtour méditerranéen, l'agriculture joue un rôle considérable dans la lutte contre les feux de forêt. Le maintien de zones agricoles et pastorales permet de limiter ces risques en évitant l'enfrichement et en créant des zones de coupe-feu. Selon Eric SCHEMOUL, chargé du volet territorial de la politique agricole du département des Bouches-du-Rhône, la gestion du risque incendie est une des principales raisons de l'intérêt porté par les collectivités à la zone agricole en déshérence au pied du massif de Velaux. Celle-ci avait été l'objet de plusieurs départs de feux dans les années précédentes. Le maintien de zones agricoles productives assure également l'entretien des réseaux de canaux et fossés permettant un écoulement rapide des eaux en cas de fortes pluies. Les espaces agricoles participent ainsi à la prévention des phénomènes de crues et d'inondations.

### Fonctions environnementales étudiées dans le cadre du programme PAEC-Sp

Le rôle que peut jouer l'agriculture péri-urbaine vis-à-vis de problématiques environnementales est notamment étudié dans le cadre du projet PAEC-Sp (Periurban Agrarian Ecosystems in Spatial planning), présenté par Marian SIMON. Les chercheurs s'intéressent à plusieurs aspects dont le rôle des sols agricoles dans le stockage du carbone, qui permet de réduire le CO<sup>2</sup> atmosphérique et donc de lutter contre l'effet de serre et le réchauffement climatique. Par ailleurs, les scientifiques du programme PAEC-Sp s'intéressent également au rôle des systèmes agricoles urbains dans la préservation de la biodiversité. Les lisières, c'est-à-dire les zones frontières entre deux écosystèmes, sont les espaces qui présentent la plus grande richesse en termes de biodiversité. Les systèmes agricoles péri-urbains, en patchwork avec de nombreuses petites parcelles représentent donc des zones d'intérêt potentiel pour la biodiversité.

L'agriculture en milieu péri-urbain peut présenter d'autres atouts d'un point de vue environnemental. Par exemple, elle peut intégrer les déchets organiques urbains, valorisés par du compostage, et ainsi contribuer au bouclage du cycle des éléments naturels (azote, phosphore et autres nutriments).





## 5. RÔLE SOCIAL ET CULTUREL

### RÉPONDRE AUX ATTENTES RÉCRÉATIONNELLES

Les espaces agricoles en milieu péri-urbain permettent de répondre aux attentes récréationnelles des habitants. En effet, ces espaces constituent souvent des zones avec de nombreux chemins, des petites routes qui permettent aux urbains de se balader. Par ailleurs, ces espaces agricoles peuvent être directement dédiés au loisir, s'il s'agit de jardins familiaux, de fermes pédagogiques, de lieux de vente directe avec possibilité de visite, etc.

### Double fonction des voies de transhumance à Fuenlabrada

La zone agricole de Fuenlabrada possède plusieurs voies de transhumance (*vias pecuarias*), protégées de l'urbanisme pour permettre le transport saisonnier des animaux. La municipalité envisage de profiter de ce réseau de chemins existant pour aménager des circuits de promenade.



< Chemin de transhumance (*Via pecuaria*) à Fuenlabrada

### UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

L'urbanisation et la péri-urbanisation sont récentes dans l'histoire de l'aménagement du territoire. L'imaginaire collectif est encore très empreint du passé agricole. De plus, les crises alimentaires et sanitaires des années 1990-2000 ont réveillé un goût et un intérêt des consommateurs pour les produits de qualité, artisanaux et de proximité... Pour toutes ces raisons, les produits du terroir, évoquant un patrimoine paysager et gustatif dont on connaît l'origine sont particulièrement recherchés par les consommateurs.

### UNE TRANSMISSION DE SAVOIR

En milieu péri-urbain, la proximité géographique des espaces agricoles avec la population favorise le développement, au sein des exploitations, des activités de sensibilisation et de formation. D'une part, il y a aujourd'hui une forte demande du public pour des lieux de visite, d'information, de découverte de l'agriculture et de la nature. D'autre part, il y a un réel enjeu à sensibiliser et former les nouvelles générations à l'agriculture qu'il s'agisse des pratiques agricoles, des connaissances environnementales ou du goût des aliments... En effet, en un demi-siècle d'exode rural, la population européenne est devenue très urbaine. Dans cette transition de nombreux savoirs et savoir-faire se sont perdus.

### Accueil du public à la régie agricole de Mouans-Sartoux

A Mouans-Sartoux, la régie municipale agricole a non seulement vocation à produire des légumes pour les cantines municipales, mais c'est aussi un lieu ouvert au public, et notamment aux scolaires dans le cadre d'ateliers et d'actions de sensibilisation.



< Récolte participative à la régie agricole de Mouans-Sartoux

### Formation au maraîchage au coeur des villes espagnoles

Dans plusieurs grandes villes d'Espagne des parcelles publiques initialement destinées à recevoir des projets d'aménagement, aujourd'hui en suspens faute de crédits, sont le support de formations techniques en maraîchage biologique. Ces formations, organisées dans le cadre du projet Tredar, sont destinées aux personnes sans emploi, sans formation agricole et ne pouvant se déplacer dans un centre de formation agricole en dehors de la ville. Ainsi, ces parcelles urbaines présentent un grand intérêt pour la transmission des savoir-faire agricoles en milieu urbain.

## 6. HIÉRARCHIE, ARTICULATION, SUPERPOSITION DE CES RÔLES ?

Ces multiples rôles donnés (ou attendus de) l'agriculture péri-urbaine invitent à s'interroger sur leur compatibilité ? Peut-on réellement attendre de l'agriculture qu'elle soit à la fois nourricière et zone de loisir ? Qu'elle soit à la fois réserve foncière et espace productif ?

Il y a en réalité de multiples agricultures péri-urbaines qui remplissent des rôles différents et complémentaires.

A Rivas, une friche agricole à vocation environnementale est mobilisée pour créer des emplois et produire des biens agricoles. C'est la valorisation économique et sociale par l'agriculture d'un espace naturel qui est ici attendue en priorité.

A Velaux, des friches agricoles, ayant servi pendant longtemps de réserve foncière sont aujourd'hui protégées de l'urbanisation afin de leur redonner une vocation productive, fonction qu'elles pourront remplir en même temps qu'elles assureront une protection face au risque d'incendie, ainsi qu'une contribution au paysage agricole du village de Velaux.

La question est donc de savoir comment ces différentes fonctions s'articulent entre elles dans l'espace, dans les pratiques et dans le temps. Comment organiser ces agricultures pour que tous, agriculteurs, habitants, consommateurs et pouvoirs publics, s'y retrouvent ?



**PARTIE 2 :**

**QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE L'AGRICULTURE EN VILLE ?  
CONFLITS ET OPPORTUNITÉS**

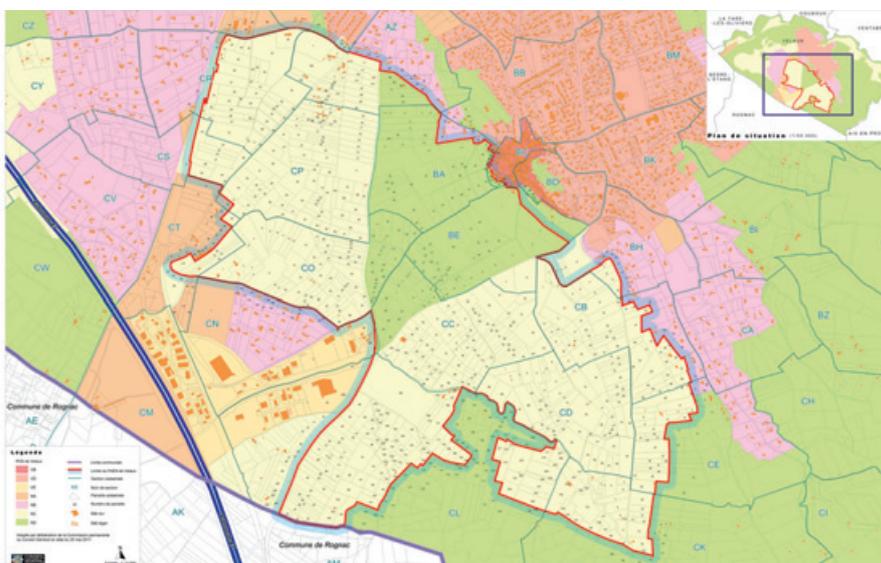
**1. LA PROPRIÉTÉ, L'USAGE ET LA VALEUR DES TERRES**

Dans sa présentation, Claude NAPOLEONE a fait appel à deux figures pour décrire la situation foncière en milieu péri-urbain. Il ne s'agit pas là de deux catégories réelles mais de deux grandes figures qui permettent de simplifier la réalité afin de mieux la comprendre. Ainsi, sur la question du foncier agricole péri-urbain, deux types de comportements entrent en contradiction, avec d'un côté l'agriculteur-proprétaire qui compte sur la réalisation de son patrimoine foncier pour améliorer ses conditions de vie (ou celles de sa descendance), notamment au moment de la retraite ; et de l'autre côté, l'agriculteur-producteur qui est dans une situation précaire en raison de la difficulté de trouver des terres à louer et/ou à acquérir compte-tenu de leur prix en milieu péri-urbain. Ces deux idéaux-types reflètent la situation générale du foncier en milieu péri-urbain : cultivé tant que le propriétaire est en activité, puis en friche ou mis à disposition sans engagement quand le propriétaire n'est pas ou plus agriculteur. Comme il semble difficile pour le moment d'imaginer une solution globale pour résoudre ce problème au niveau national, de nombreuses pistes émergent au cas par cas dans les territoires.

**QUAND LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE EST UN FREIN À L'USAGE AGRICOLE DES TERRES**

**Des terres privées avec un zonage agricole pérenne mais une persistance de la rétention foncière**

Bien que située en zone agricole et présentant un potentiel agronomique intéressant, la zone des Plans de Velaux comporte 40% de friches. Sur 300 ha, on y compte plus de 500 parcelles cadastrales pour environ 400 propriétaires. En effet, la proximité de cette zone avec le village et l'axe autoroutier a favorisé pendant des années les espoirs de constructibilité chez les propriétaires ; ce qui s'est traduit par une rétention foncière spéculative.



*Plan de délimitation du PAEN de Velaux sur fond de carte du plan d'occupation des sols*

Source : Commune de Velaux, DGFIP, Plan Cadastral informatisé 2009

La décision d'établir un PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) sur ce secteur traduit la volonté de la part de la municipalité et du Conseil général d'envoyer un message clair aux propriétaires sur la non constructibilité de cette zone et l'inutilité de l'attente spéculative. Cependant, depuis que le PAEN a été adopté (en mai 2011), il n'y a pas eu de changement majeur dans le comportement de rétention des propriétaires. Ceux-ci évoquent différentes raisons pour expliquer cette attitude : volonté de connaître le projet de la mairie si elle rachète leurs terres, d'autres attendent d'installer l'irrigation sur leur parcelles pour mieux les vendre, d'autres, souvent d'anciens agriculteurs, ne pensent pas qu'il soit aujourd'hui viable de développer une exploitation agricole.

Ainsi, le zonage des terres, même pérenne, ne suffit pas à changer les comportements et mentalités. Pour permettre un retour de l'agriculture sur ce secteur, il semble nécessaire de réaliser à la fois un travail d'information-sensibilisation auprès des propriétaires fonciers et un travail d'animation et d'accompagnement des agriculteurs et porteurs de projets.

### LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE PEUT-ELLE ÊTRE UNE SOLUTION POUR ASSURER L'USAGE AGRICOLE ?

En France, certaines communes recourent à la préemption, avec parfois l'aide financière du Département ou de la Région, pour acquérir des terres agricoles et y permettre l'installation de nouveaux agriculteurs.

Cependant, de manière générale, il n'est pas possible pour la commune de rester propriétaire compte-tenu des investissements que cela représente par rapport au budget communal. Mais d'un autre côté, en rétrocédant au nouvel agriculteur, rien ne garantit qu'à l'avenir la terre restera agricole. Peut-être que dans 5, 10 ou 20 ans il faudra de nouveau que la municipalité intervienne pour sauver de la spéculation des terres et permettre le maintien de leur usage agricole.

#### Embauche d'un agriculteur municipal à Mouans-Sartoux

Pour cultiver les terres de la régie municipale agricole dont la commune est propriétaire, la municipalité a embauché un agriculteur au sein de ses services. Il a donc le statut d'employé municipal et touche un salaire mensuel fixe, totalement indépendant de la production. Ainsi, en cas de mauvaise récolte, c'est la municipalité qui assume le risque. Le plan de production et l'ensemble du fonctionnement sont discutés entre l'agriculteur, le directeur de la régie agricole et avec les services de restauration de la mairie.

#### Héritage de fermiers et tâcherons à Lausanne

La ville de Lausanne, en Suisse, possède un énorme patrimoine agricole : 3000 ha d'espaces verts comprenant des forêts, des terres agricoles et des domaines viticoles. C'est en grande partie un héritage historique issu de la privatisation des biens cléricaux, qui a ensuite été complété par l'achat de domaines entiers et de parcelles isolées. La gestion de ces différents espaces résulte également de l'héritage historique. Les terres agricoles sont exploitées par des fermiers. Les domaines viticoles sont gérés par des vignerons tâcherons, payés à la tâche. La vinification est réalisée par un autre acteur qui possède également un contrat avec la mairie.

Cependant, dans ce modèle, la mairie ne maîtrise pas le mode de production. Aussi, alors qu'elle est propriétaire, elle ne peut répondre à la demande croissante de produits bio dans ses propres cantines scolaires.





### Bail agricole renouvelable à Rivas

A Rivas, la commune est devenue propriétaire grâce à un mécanisme particulier de *cesión* (cession). En Espagne, quand un promoteur veut urbaniser un terrain, il doit céder à la commune une partie de ce terrain –normalement 10% à 15%-, ou un terrain équivalent ailleurs, qui sera destiné à la voirie ou à des équipements publics. La commune a acquis par ce mécanisme le terrain de Soto del Grillo. A l'époque elle a préféré se faire céder du foncier agricole plutôt qu'urbain car elle envisageait déjà de réaliser le projet de parc agraire. Sur les 85 ha de parc agraire, 36 ha sont dédiés à une action de création d'emploi par l'activité agricole. La commune a constitué 20 lots de 2 ha environ qui sont loués à de nouveaux agriculteurs entre 100 et 200 euros par hectare et par an. Le prix dépend de l'activité qui peut être réalisée sur la parcelle (arboriculture, maraîchage ou élevage) et de l'accès ou non à l'irrigation.

### DES ALTERNATIVES...

#### La propriété collective, une alternative développée par Terre de liens pour assurer l'usage agricole



Houria Pourtal,  
maraîchère à la ferme  
des Jonquiers



< Terrain  
acheté par  
Terre de liens  
dans le projet  
de la ferme  
des Jonquiers

Magali GIOVANNANGELI, Présidente de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et Pierre FABRE, Président de Terre de liens PACA, racontent d'une même voix comment la collectivité et l'association ont uni leurs forces pour sauver de la spéculation foncière des terres agricoles en bordure de zone commerciale. La communauté d'agglomération a acquis la ferme des Jonquiers : un terrain de 1 ha avec une maison d'habitation et des dépendances. Dans le même temps, Terre de Liens a acquis avec de l'épargne citoyenne un terrain de 2,6 ha, situé juste à côté de la ferme. Ce terrain a été acquis alors qu'une grande enseigne commerciale, possédant déjà un magasin et son siège national juste à côté, souhaitait l'acquérir dans l'optique d'agrandir son parking. L'ensemble des terres et bâtiments va être loué à un couple d'agriculteurs avec un bail de carrière, leur permettant de continuer leur activité dans des conditions sereines. En effet, Houria et Olivier POURTAL sont maraîchers à Aubagne depuis 1993, mais ils ont déjà dû déménager leur activité plusieurs fois, ne trouvant pas de terres en location pour du long terme et n'ayant pas les moyens d'investir eux-mêmes.

#### Dissocier le foncier de l'outil de production

A l'instar du couple de la ferme des Jonquiers, de nombreuses personnes souhaitant aujourd'hui s'installer en agriculture ne peuvent ou ne veulent pas devenir propriétaire des terres. Ces personnes ont simplement besoin d'un bail à long terme pour l'assurance de pouvoir conserver la terre pendant la durée de leur carrière agricole. Daniel LEBLAY, élu de Mouans-Sartoux, propose d'imaginer un nouveau système permettant de valoriser économiquement en fin de carrière l'outil de travail, au-delà de la question de la propriété. Il s'agirait pour des

agriculteurs souhaitant cesser leur activité de pouvoir valoriser l'outil de travail qu'ils ont aménagé, construit, développé au cours de leur carrière. L'idée est de reprendre le modèle du « fond de commerce », où le bien foncier est dissocié de l'outil de travail. Ce modèle existe déjà en partie pour certaines activités particulières, telle que l'ostréiculture. Les ostréiculteurs exploitent des concessions foncières appartenant au domaine public maritime qu'ils libèrent à leur retraite. Le repreneur verse alors une indemnité au cédant.

### QUEL DOIT ÊTRE LE PRIX DE LA TERRE AGRICOLE ?

Aujourd'hui le prix du foncier agricole, notamment en zone péri-urbaine, dépend de moins en moins de la valeur agronomique des terres mais de plus en plus de facteurs liés aux potentialités d'urbanisation. Ceci implique qu'aujourd'hui certaines terres agricoles sont échangées à la valeur de terres constructibles car l'acquéreur joue un jeu de spéculation foncière et anticipe un changement de zonage à plus de 20 ans. Ainsi, les prix des terres agricoles peuvent atteindre des prix exorbitants comme dans le cas de la ferme des Jonquiers à Aubagne. Pour Claude NAPOLEONE, « c'est le prix de l'incapacité du législateur à protéger la terre agricole. »

Cette situation peut causer des difficultés, non résolues même par le droit, en cas de préemption par la collectivité. Romain MELOT, sociologue à Agroparitech, nous explique que dans les années 80, pour être indemnisé au prix des terres à bâtir, le terrain devait répondre à deux conditions : 1) être en zone constructible, 2) être desservi par les réseaux. Depuis la fin des années 80, si le terrain ne répond qu'à une des deux conditions, le propriétaire doit être indemnisé à un prix intermédiaire entre le prix agricole et le prix du terrain à bâtir. Dans les faits, ce prix est en général de 1 à 5 fois le prix agricole et reste donc loin du prix à bâtir, qui est de l'ordre de 20 fois le prix des terres agricoles. Ainsi, le droit civil se retrouve pris en contradiction entre deux principes, tous deux légitimes : d'une part le principe de réparation du préjudice subi par le propriétaire et d'autre part le principe de récupération de la rente foncière par la collectivité. On observe là une nette divergence entre les intérêts particuliers et les intérêts collectifs, non résolu par le droit.

Enfin, si l'on retrace dans l'histoire la situation des parcelles agricoles considérées comme productives, on observe une évolution très nette. Aujourd'hui les parcelles agricoles qui sont les plus rentables économiquement sont les parcelles de vignes, généralement situées sur des côteaux, des zones arides, pentues et caillouteuses, qui autrefois n'étaient pas considérées comme des terres de grande valeur. Dans l'avenir, quelles seront les parcelles productives ? Comment préserver aujourd'hui ce qui sera « fertile » et rentable demain ?

### VERS UNE JUSTE RÉPARTITION DES COÛTS ET BÉNÉFICES LIÉS À LA RENTE FONCIÈRE ?

Un propriétaire qui voit sa parcelle agricole changer de zonage et être desservie par les réseaux (car située dans une zone nouvellement ouverte à l'urbanisation par la collectivité), bénéficie d'une plus-value construite par la collectivité. En effet, c'est cette dernière qui finance l'acheminement des réseaux. Les participants à la rencontre se sont interrogés sur la mise en place d'un système qui permette à la collectivité de récupérer la plus-value liée au changement de zonage. Par ailleurs, une des caractéristiques du milieu péri-urbain est d'être un patchwork d'espaces bâtis et d'espaces agricoles et naturels. Or, la vue et la présence d'espaces naturels ou agricoles à proximité d'un bâti lui donne de la valeur. Ainsi, certains propriétaires bénéficient d'une plus-value d'autant plus grande que leurs voisins n'y ont pas accès car leurs terres ne sont pas constructibles. Comment chiffrer cela ? Ne pourrait-on imaginer un système plus équilibré ?





## 2. REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES DE L'AGRICULTURE ET DE LA VILLE

### D'UNE VISION NÉGATIVE DE L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE...

L'activité agricole, bien qu'elle offre des paysages et un cadre de vie recherchés par les citoyens, est souvent davantage vécue et imaginée comme une nuisance par les non-agriculteurs. Le bruit du tracteur, les odeurs, les traitements phytosanitaires sont autant de nuisances que craignent les voisins directs. Dans l'imaginaire collectif, il y a eu un « endormissement » de ce qu'est réellement l'agriculture et de la place qu'elle occupe dans le territoire, allant parfois jusqu'à déconnecter le lien agriculture – alimentation dans les esprits.

Parallèlement, le métier d'agriculteur est apparu comme une activité très difficile et peu attractive. En Espagne comme en France, l'exode rural a vidé les campagnes et de nombreuses exploitations ont disparu au cours des dernières décennies. Dans ce contexte, il est difficile d'imaginer que l'agriculture puisse être un travail d'avenir. Peu de jeunes envisagent de devenir agriculteur. Et réciproquement, de nombreux propriétaires qui ont vu le système agricole se transformer et disparaître les petites fermes, n'imaginent pas qu'il soit possible de s'installer aujourd'hui. Ils ont du mal à avoir confiance dans les projets imaginés par les nouvelles générations.

Il y a donc un enjeu de communication important, pour d'une part réapprendre aux citoyens ce qu'est l'agriculture et d'autre part sensibiliser les propriétaires aux nouvelles possibilités et formes de l'agriculture. C'est un enjeu important afin de permettre aux porteurs de projets de s'installer en toute confiance, avec les propriétaires, les élus, les habitants et les consommateurs en appui.

### ... À L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL INTÉRÊT POUR L'AGRICULTURE...

Petit à petit, on observe un intérêt grandissant pour l'agriculture chez les consommateurs, d'abord guidés par les questions de qualité, suite aux scandales alimentaires des années 1990-2000 : Comment ont été produits mes aliments ? Sont-ils frais ? D'où viennent-ils ? Cet intérêt pour la qualité et le respect de la santé a fini par déborder des questions alimentaires et touche aujourd'hui de manière beaucoup plus globale le respect de l'environnement, la recherche d'un mode de vie sain, etc.

En Espagne, Rafael MATA, géographe, a observé, notamment dans la plaine de Valence, un changement dans le regard des agriculteurs sur leur propre métier. Dans le contexte de crise, avec un très fort taux de chômage, de plus en plus d'agriculteurs commencent à se rendre compte que l'agriculture est une forme digne de gagner sa vie. Parallèlement en France comme en Espagne, on constate parmi les candidats à l'installation agricole, qu'il y a de plus en plus de personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole.



**... QUI BOUSCULE LES MODÈLES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE !**

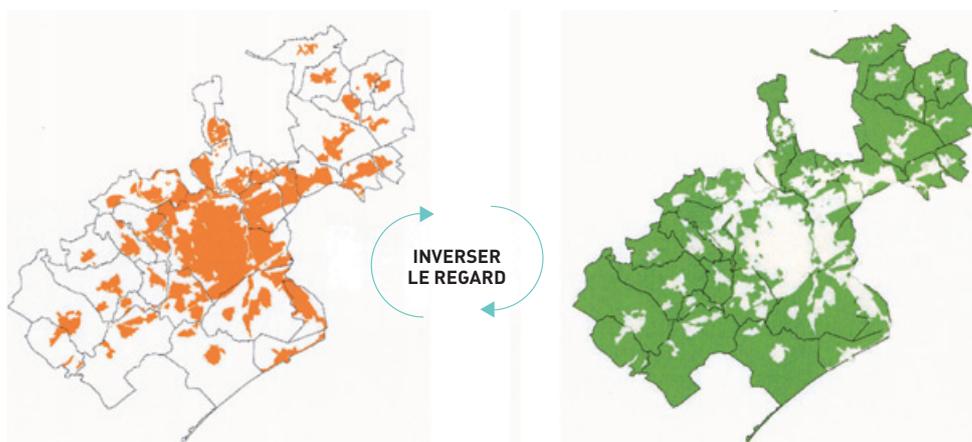
Le pavillon individuel, érigé en modèle d'habitat pour la famille moyenne européenne a engendré un développement horizontal des villes, s'étalant alors sur leur périphérie. Ce modèle a semblé ralentir ces dernières années, d'une part parce que l'exode rural est terminé et que la population a fini sa transition démographique (la population est quasiment à l'équilibre dans les différents pays européens). D'autre part, il y a une prise de conscience au niveau citoyen et politique de l'ampleur de l'urbanisation des terres agricoles et de l'urgence de ralentir, voire d'arrêter ce phénomène.

De leur côté les urbanistes évoluent également dans leur manière de penser l'aménagement. Des expériences comme celle du SCoT (schéma de cohérence territoriale) de Montpellier permettent petit à petit la prise de conscience que les terres agricoles ne sont pas des terres vides. On assiste à un changement de paradigme : on n'aménage plus des « espaces ouverts » mais on gère des espaces agricoles, où la dimension productive de l'activité agricole doit être prise en compte.

Pour répondre aux besoins de logement tout en préservant les terres agricoles, les urbanistes pensent le développement des villes par la densification des espaces déjà urbanisés. Il va falloir travailler à de nouvelles manières d'aménager, pour rendre cette densité de bâti agréable et acceptable par les habitants.

Certains urbanistes, tels que Odile JACQUEMIN, vont même plus loin en invitant à penser la réversibilité dans l'aménagement du territoire. Elle cite en exemple, Séoul où des autoroutes qui couvraient des rivières ont été déconstruites. Dans ce cas, il faudra tout de même prendre en compte le temps nécessaire à la résorption des effets néfastes de l'artificialisation sur les sols.

**L'inversion du regard dans le SCoT de Montpellier**



< Une cartographie qui permet d'inverser le regard

Source : IGN

Occupation par le domaine bâti en 1999...

... pour révéler l'armature des espaces naturels et agricoles

Françoise JARRIGE, enseignante-chercheuse à Montpellier Supagro, explique qu'avec la nouvelle communauté d'agglomération montpelliéraine élargie à 38 communes et constituée en 2001, les questions rurales sont apparues dans le débat sur l'aménagement du territoire. A l'occasion de l'élaboration du nouveau document d'urbanisme intercommunal, ce sont les élus des communes les plus rurales (ayant récemment intégré l'intercommunalité), qui ont porté la question de la préservation des espaces agricoles. Les chercheurs de l'INRA ont apporté aux élus un document qui qualifiait le contenu des espaces agricoles de l'agglomération, en laissant blancs les espaces urbanisés. Cette carte a permis de construire la ville à partir de la trame des espaces naturels et agricoles, en restreignant les possibilités de construire en zone agricole notamment.



### 3. ACTEURS, JEUX D'ACTEUR ET GOUVERNANCE

#### DU DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS À LA GOUVERNANCE DU PROJET

Le milieu péri-urbain, en tant que patchwork d'espaces avec différents usages est nécessairement une zone où se croisent différents acteurs. Chacun se sentant légitime sur ce territoire, ce type de situation peut engendrer des malentendus, voire des situations conflictuelles si les acteurs ne s'expliquent pas leurs différents points de vue. En effet, le dialogue et la concertation permettent de croiser les regards des différents acteurs, afin que chacun puisse comprendre le point de vue de l'autre. A partir d'un diagnostic partagé, il sera plus aisé d'une part d'élaborer des documents d'urbanisme ou des projets qui tiennent compte des différentes parties, et d'autre part les décisions seront plus facilement acceptées par chaque catégorie d'acteurs car mieux comprises. Au-delà de la simple concertation, certains territoires vont jusqu'à la mise en place d'une gouvernance en impliquant les différentes parties prenantes dans la gestion du projet.

#### Un projet de parc agricole urbain, mal vécu au début par les agriculteurs

Lors de la réalisation du diagnostic participatif pour le projet de parc agricole de Fuenlabrada, Carolina YACAMAN du cabinet d'étude Heliconia et ses collègues se sont rendu compte que les agriculteurs de la zone vivaient très mal l'idée du projet. Pour ces-derniers, les aménagements envisagés sur leur zone de travail étaient vécus comme un envahissement, un vol de territoire, voire d'identité. Les agents du cabinet d'étude n'avaient pas anticipé cette interprétation du projet par les agriculteurs. Ils pensaient au contraire que l'ensemble des acteurs était favorable aux aménagements permettant de rendre la zone pleinement multi-fonctionnelle, à la fois urbaine (proximité du métro, de l'université), et agricole et naturelle (champs, chemins pastoraux...). Cette expérience montre l'importance des diagnostics participatifs pour prendre connaissance de la diversité des points de vue en amont de tout projet d'aménagement.



> Atelier de concertation avec les agriculteurs de Fuenlabrada

#### L'implication des citoyens dans les questions agricoles

A Aubagne, lors de la révision de la Charte agricole en 2010, la Communauté d'agglomération et ses partenaires ont organisé deux forums ouverts au grand public. La profession agricole a dans un premier temps été surprise de la présence de la société civile et notamment d'associations environnementales dans un débat sur l'agriculture. Finalement, ces rencontres ont permis à l'ensemble des acteurs de prendre conscience que l'agriculture, notamment dans un territoire péri-urbain, n'est pas une question réservée aux agriculteurs. Grâce à ces temps d'échange,

la profession agricole a pu comprendre l'intérêt de partager avec les citoyens l'enjeu de la préservation des terres agricoles, pour le porter ensemble. L'avenir leur aura donné raison. En effet, quelques années plus tard, c'est grâce à de l'épargne citoyenne que les terres de la ferme des Jonquiers ont pu être acquises par Terre de Liens, permettant de les sauver de la spéculation foncière et de conforter l'activité d'une exploitation maraîchère du territoire.



#### A Rivas, une instance multi-acteurs dédiée à la gestion du parc agroécologique

Dans le parc agroécologique mis en place par la municipalité de Rivas Vaciamadrid, un organe de gestion regroupant l'administration locale, les propriétaires privés, les agriculteurs, le tissu associatif local et les usagers du site, permet le dialogue entre les différentes catégories d'acteurs.

#### Un déficit de dialogue lors de l'élaboration du PAEN freine la redynamisation agricole du secteur

En 2007-2008, la Mairie de Velaux et le Conseil général des Bouches du Rhône ont commandé à la chambre d'agriculture un diagnostic agricole qui a ensuite servi de base à l'élaboration du projet de PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains). Fin 2010, avant l'adoption du projet, une enquête publique a été conduite pendant un mois par un commissaire enquêteur. Suite à l'adoption du projet en mai 2011, des conventions ont été signées entre les différents partenaires du projet : la commune, le département et la SAFER. L'animation du dispositif pour aider à la redynamisation de la zone du PAEN a démarré en 2012, avec d'une part l'animation technique confiée à la chambre d'agriculture via un marché public et d'autre part le recrutement par la mairie de Lynda BOUAKAZ, chargée de mission agriculture-environnement et responsable de la coordination du dispositif PAEN. La mise en place du projet est néanmoins freinée par la faible information dont disposent les propriétaires sur le zonage PAEN et le scepticisme avec lequel ils l'accueillent. De plus, l'absence de stratégie agricole rend moins compréhensible et moins crédible le dispositif PAEN aux yeux des propriétaires et engendre donc un manque d'adhésion général ralentissant les négociations. Ainsi, malgré un zonage fort impliquant une sanctuarisation des terres agricoles sur le long terme, il faudra sans doute un certain temps pour relancer une dynamique agricole sur le secteur.



### Une complicité croissante entre agriculteurs et citoyens

Dans le cadre de ses travaux sur la *huerta* (plaine maraîchère) de Valence, Rafael MATA, géographe, a observé une complicité croissante entre agriculteurs et citoyens sur 2 thèmes :

1) La proximité, la qualité, la fraîcheur. En effet, en Espagne comme en France, suite aux scandales alimentaires qui ont commencé dans les années 60, les consommateurs se sont davantage intéressés à l'origine et à la qualité des aliments qu'ils ont dans leur assiette. Cette demande de la part des consommateurs a trouvé un écho chez certains agriculteurs qui ont vu là une opportunité pour développer un nouveau marché, mais aussi un moyen d'augmenter leur satisfaction dans leur métier en ayant un lien direct avec les consommateurs.

2) L'identité territoriale. Rafael MATA s'appuie pour cela sur l'exemple de la *huerta* de Valence où le paysage particulier créé par le mitage et donc le patchwork de parcelles agricoles et de résidences dans la vallée, est vecteur d'une identité partagée entre l'ensemble des usagers du territoire, agriculteurs et habitants.



## 4. DES LIMITES DU SYSTÈME AGRICOLE CONVENTIONNEL EN MILIEU PÉRI-URBAIN À L'INVENTION DE NOUVEAUX MODÈLES

### QUEL MODÈLE POUR ASSURER LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS PÉRI-URBAINES ?

Jean-Marc BERTRAND de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône rappelle que la viabilité économique des exploitations agricoles est une condition nécessaire au développement et au maintien d'une agriculture péri-urbaine. Comment assurer cette viabilité ? Doit-elle reposer uniquement sur des revenus issus de la commercialisation des produits agricoles ? Dans ce cas, il faut s'assurer que l'agriculture péri-urbaine réunisse les conditions lui permettant d'être concurrentielle par rapport à d'autres agricultures... Sinon, la spécialisation sur des productions de niche est-elle nécessaire ? On peut aussi imaginer que l'équilibre économique de ces exploitations agricoles repose sur les autres fonctions que remplit l'agriculture péri-urbaine : accueil de public, formation, contribution à la qualité du paysage et du cadre de vie, etc.

### UN MORCELLEMENT QUI HANDICAPE L'AGRICULTURE PÉRI-URBAIN

Par sa nature de territoire en partie urbanisé, en partie agricole, et avec de nombreux axes de communication, le milieu péri-urbain contraint l'activité agricole. Le morcellement et la dispersion des espaces agricoles ont des conséquences au niveau des exploitations et au niveau des filières. D'une part, les parcelles sont en moyenne plus petites en milieu péri-urbain, ce qui engendre, selon Claude NAPOLEONE, un surcoût pour l'agriculteur par rapport à la même surface sur des grandes parcelles. D'autre part, la moindre densité d'exploitations en milieu péri-urbain (du fait d'une moindre proportion de l'agriculture dans l'occupation du sol) implique, selon Jean-Marc BERTRAND, la non viabilité de certaines filières agricoles nécessitant des équipements collectifs pour la collecte, la transformation et/ou la commercialisation.

### RÉSERVER LA PLUS-VALUE DES CIRCUITS COURTS POUR L'AGRICULTURE PÉRI-URBAIN

La ville, en tant que potentiel important de consommateurs prêts à payer un peu plus cher des produits en circuits courts, représente un marché attractif pour les agriculteurs péri-urbains. Jean-Marc BERTRAND, de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, fait remarquer que ce marché risque de se faire capter par des producteurs spécialisés, situés à la marge des zones péri-urbaines. Ces derniers, ayant des coûts de production inférieurs à ceux des produits agricoles de la zone péri-urbaine, peuvent proposer des prix attractifs pour les consommateurs tout en jouant sur le caractère local de leurs produits. Cependant, le consentement à payer plus cher pour des produits locaux devrait pouvoir compenser le surcoût de la production en milieu péri-urbain où les terres valent plus cher, les parcelles sont plus petites, plus dispersées, etc. Comment réserver les marchés de proximité (marché de niche) à l'agriculture urbaine et péri-urbaine ?





## DIFFICULTÉ À TROUVER DES PORTEURS DE PROJETS QUI AURONT TOUTES LES CHANCES DE RÉUSSIR LEUR INSTALLATION

Selon Sira REGO, conseillère durabilité à la commune de Fuenlabrada, le désintérêt global pour les questions agricoles, qui a fait suite à la période d'exode rural fort en Espagne, a aujourd'hui pour conséquence le faible nombre des jeunes souhaitant s'installer en agriculture.

Ainsi, les collectivités expliquent qu'elles éprouvent des difficultés à trouver des porteurs de projet agricole crédibles. Les personnes ayant une formation agricole et de l'expérience manquent de sensibilisation aux problématiques alimentaires, aux enjeux de l'agriculture péri-urbaine, aux modèles économiques basés sur les circuits courts. Mais réciproquement, les candidats sensibilisés et intéressés par ces questions manquent de formation agricole pour être en capacité de gérer une exploitation.

### Des formations qui ne semblent pas adaptées

Daniel LEBLAY, adjoint au Maire de Mouans-Sartoux, témoigne de la difficulté que sa commune rencontre à trouver des porteurs de projets agricoles crédibles sur les 12 sites identifiés pour de potentielles installations. Selon lui, la formation dispensée actuellement dans l'enseignement agricole ne permet pas aux candidats à l'installation de se préparer à l'agriculture dans des contextes péri-urbains.

### Trop de candidats sans expérience

Jorge ROMEA, chef du service environnement, explique que la municipalité de Rivas Vaciamadrid s'est retrouvée confrontée au même problème dans le cadre de l'appel à candidature pour l'attribution des 20 parcelles du site de Sotto del Grillo. Une grande partie des candidats sont des urbains sensibilisés aux questions agricoles et environnementales, qui souhaitent vivre à la campagne et/ou de l'agriculture, mais qui ne disposent d'aucune expérience agricole.

## INNOVER POUR INVENTER DES ALTERNATIVES

Chaque territoire peut être considéré comme un petit laboratoire local, où s'expérimentent des alternatives et opportunités, qui pourront ensuite être éventuellement transférées, adaptées ailleurs, notamment sur des territoires plus grands. Que ce soit à l'échelle de la collectivité, d'un groupement de producteurs, d'un collectif de consommateurs ou à l'échelle individuelle, il y a toujours des innovateurs qui expérimentent des systèmes agricoles, fonciers, commerciaux alternatifs, d'abord adaptés à leur situation, qui pourront ensuite être diffusés, dupliqués, réadaptés à d'autres situations.

### De la profession indépendante au salariat municipal... la diversification d'un métier !

A Mouans-Sartoux, la municipalité a créé un poste d'agriculteur salarié pour la gestion quotidienne de la régie municipale agricole. Cet outil de production fournit en légumes bio la régie municipale de restauration, qui gère notamment les cantines scolaires. L'agriculteur professionnel est sous la responsabilité du chef de services « Espaces verts » qui est aussi responsable de la régie agricole. Dans ce fonctionnement les décisions relatives au plan de production sont prises en concertation entre l'agriculteur et le responsable de la régie agricole en fonction des besoins de la régie de restauration. En cas de problème sur la production, c'est la municipalité qui assume les risques. Par exemple, s'il y a une mauvaise récolte, elle prévoit un marché à bon de commande avec des fournisseurs de légumes pour compléter le manque de la régie agricole. L'agriculteur est un employé municipal, son salaire est donc fixe et mensualisé.



## 5. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET GESTION DU FONCIER

### DES TERRES AGRICOLES QUI DISPARAISSENT AU PROFIT DE L'EXTENSION DE L'URBANISATION

D'après les travaux réalisés par le sociologue Romain MELOT sur les conflits autour du foncier agricole, l'urbanisation en milieu péri-urbain est liée à deux phénomènes :

#### ↳ L'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces

Les documents d'urbanisme, dont l'élaboration relève de la responsabilité de la commune peuvent être révisés ou modifiés au cours du temps. Lors de ces révisions, les zonages sont souvent redessinés. Les dernières décennies ont été particulièrement consommatrices en terres agricoles. Durant cette période, les révisions ont quasi systématiquement été dans le sens de l'agrandissement des zones constructibles ou « à urbaniser » au détriment des zones naturelles et agricoles. De cette « non fixité de la règle » des documents d'urbanisme est venue la représentation, aujourd'hui fortement ancrée dans la société, des terres agricoles comme réserve foncière pour l'urbanisation.

#### ↳ Le mitage

Les zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme, dites non-constructibles, laissent en réalité beaucoup de marges de manœuvre à la construction, notamment liée à l'activité agricole. Malheureusement, le changement d'usage d'un bâtiment agricole vers de l'habitat résidentiel est courant. Bien que les superficies concernées par le mitage soient modestes au regard de l'étendue des zones agricoles et naturelles, la fréquence de ce phénomène sur l'ensemble du territoire français, entraîne une urbanisation importante en valeur absolue. De plus, cela fragilise les zones agricoles qui se retrouvent de fait, de moins en moins agricoles... favorisant l'enfrichement des parcelles voisines.



< Etalement urbain sur les terres agricoles en Espagne

Lorsque la règle est perçue comme trop contraignante ou injuste, les citoyens peuvent avoir recours à l'arbitrage de la justice. L'analyse des conflits portés devant les tribunaux révèle qu'il y a quantitativement beaucoup plus de conflits portés par des propriétaires qui réclament davantage de droits à construire que l'inverse, même si on observe aussi quelques conflits portés par des associations ou des individus qui souhaitent préserver des terres agricoles ou espaces naturels.

### UNE TEMPORALITÉ AMBIVALENTE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT

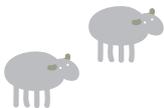
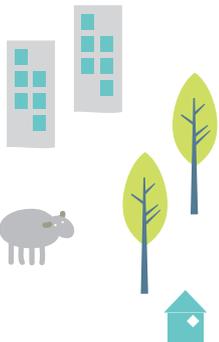
Les participants à la rencontre soulignent la difficulté face à laquelle se retrouvent les collectivités devant à la fois gérer l'urgence et le long terme. En effet, il faut souvent intervenir dans l'urgence pour éviter la disparition de terres agricoles en préemptant rapidement (délais de 15 jours) lorsque les notifications de vente de foncier paraissent. D'un autre côté, c'est sur le long terme que les programmes ambitieux peuvent se construire grâce au dialogue entre acteurs, à la mise en place de petites actions qui finissent par faire système et favoriser l'évolution des mentalités.



## VERS UNE DIMINUTION DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Différents facteurs conduisent aujourd'hui à un ralentissement de l'étalement urbain. Tout d'abord, l'exode rural et la transition démographique étant terminés en France comme en Espagne, les villes ne sont plus dans une situation d'accroissement fort de leur population. Par ailleurs, l'augmentation du coût des transports, et notamment de celui de la voiture individuelle, favorise l'habitat urbain, bien desservi par les transports en commun, au détriment de l'habitat rural et péri-urbain. La crise économique et financière joue également en faveur de la diminution de la pression urbaine. En effet, en Espagne notamment, de nombreux chantiers ont été arrêtés faute de crédits pour finir la construction et/ou d'acheteurs potentiels. Il faut cependant relativiser le constat car le besoin de logements continue d'augmenter pour, d'une part, remplacer les logements vétustes et, d'autre part, parce que nous vivons de moins en moins nombreux dans nos logements.

Enfin, on assiste à l'émergence d'un discours en faveur de la densification du bâti. Cependant, l'habitat dense et collectif, type immeuble, porte aujourd'hui une image relativement négative par rapport à l'habitat individuel, type maison. Un effort est donc à fournir pour améliorer la qualité de cet habitat et rendre la densité acceptable, voire positive pour les habitants, en repensant l'urbanisme, l'architecture et les modèles de logement.



> Vue sur  
la zone  
des Plans -  
PAEN de Velaux

## ORGANISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN PRENANT EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DE L'AGRICULTURE

L'aménagement d'un territoire péri-urbain doit prendre en compte les contraintes et spécificités des différents usages de l'espace qui s'y côtoient. En effet, vouloir conserver une agriculture en



milieu péri-urbain, cela veut dire prendre en compte les spécificités de l'activité agricole dans la manière d'aménager pour assurer sa pérennisation. Par exemple, cela peut se traduire par la conservation d'espaces homogènes (voir le paragraphe : un morcellement qui handicape l'agriculture péri-urbaine). Au-delà de conforter l'agriculture péri-urbaine, l'aménagement par grandes taches d'espaces homogènes permet de limiter les zones de contact entre l'usage agricole et l'usage résidentiel de l'espace, souvent source de conflits de voisinage.

## PARTIE 3 :

## COMMENT SE FAIT LA MISE EN POLITIQUE DES PROJETS AGRICOLES DANS LA VILLE ?

## 1. LA PRISE DE CONSCIENCE DES COLLECTIVITÉS ET INSTITUTIONS LOCALES

Depuis l'après-guerre, la politique agricole est l'affaire des institutions européennes. Teresa FERNANDEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de Fuenlabrada, rappelle que le modèle mis en place, basé sur le productivisme et l'industrialisation a conduit à l'autosuffisance alimentaire européenne, et dans le même temps à la disparition d'une grande partie des agriculteurs. Sur la même période, les communes ont été actrices et témoins de l'urbanisation des terres agricoles. Entre les deux, l'Etat français a d'un côté participé activement à l'élaboration de la politique agricole commune ; et de l'autre produit une législation nationale sur les règles d'urbanisme, laissant aux communes le libre arbitre dans la définition des zonages sur leurs territoires. La difficulté à produire une législation forte, protégeant durablement le foncier au niveau national a forcé les collectivités locales à prendre conscience du rôle qu'elles ont à jouer si elles veulent conserver une activité agricole sur leur territoire, notamment en matière de préservation du foncier et de dynamisation de l'activité agricole.

## Rétrospective sur la prise de conscience de l'importance de l'agriculture à Mouans-Sartoux

Les élus mouansois ont commencé à s'intéresser aux produits agricoles avec les crises sanitaires des années 90, et notamment la crise de la vache folle. Cela a été le point de départ de l'introduction dans la restauration municipale de produits bio, de manière ponctuelle à partir de 1999 jusqu'à sa généralisation à l'ensemble des produits en 2012. Le contrat d'approvisionnement, dans le cadre d'un marché public, ne permettait pas d'avoir la garantie que les produits soient à 100% en bio [du fait de la tolérance de 5% accordée pour certifier un produit bio et du remplacement par des produits conventionnels en cas de pénurie de produits bio chez le fournisseur]. De plus, ce type de marché, ne permettait pas de répondre au souhait d'une origine locale ou régionale des produits. Aussi, pour répondre à ce problème, notamment pour l'approvisionnement en légumes, la commune s'est engagée dans sa propre production et s'assure ainsi de leur qualité et de leur origine. Cette réflexion, d'abord centrée sur la restauration municipale, s'est ensuite élargie pour finalement interroger l'accès à une alimentation de qualité à tous les habitants. Ainsi, la municipalité a soutenu la création d'une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sur la commune en 2004. Enfin, face au constat de la faible surface agricole sur le territoire communal, les élus ont décidé de reconquérir des terres agricoles lors de l'élaboration du PLU.

## PRISE DE CONSCIENCE AU NIVEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales ne portaient, jusqu'à présent, que peu d'intérêt à l'agriculture. Face à la prise de conscience sociale d'un côté de la disparition de l'agriculture (en surface et nombre de paysans), et de l'autre des enjeux sanitaires et environnementaux liés aux modes de production agricole, les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à s'intéresser à la question agricole. Ces nouveaux acteurs doivent trouver leur place dans un domaine où les organisations professionnelles existent depuis longtemps et où le rôle des acteurs publics était très limité jusqu'à présent, hormis au niveau européen.



Production maraîchère au domaine de Haute-Combe - régie agricole de Mouans-Sartoux



## 2. L'ACTION FONCIÈRE

### PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE PAR UNE LÉGISLATION FORTE

Les élus municipaux et citoyens protecteurs du foncier réclament au législateur des moyens juridiques et législatifs pour protéger durablement le foncier agricole. En effet, bien qu'un certain nombre d'outils soient apparus au cours de la dernière décennie pour contraindre l'urbanisation et mieux protéger les terres agricoles, leur disparition continue.

Cependant, il est à espérer qu'avec le temps ces outils seront de plus en plus mobilisés et s'amélioreront pour permettre une réelle protection des terres fertiles. Entre autres outils, on peut citer :

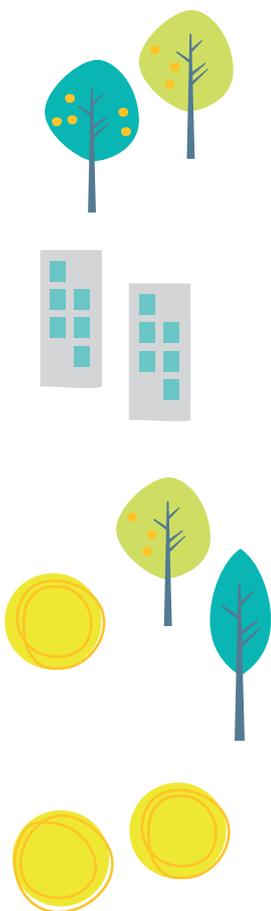
- l'établissement d'une convention d'intervention foncière (CIF) entre la commune (ou l'intercommunalité) et la SAFER, permettant aux communes de disposer d'un outil de veille foncière en étant informées de toutes les transactions foncières dont la SAFER est notifiée ;
- la mise en place d'une ZAP (Zone agricole protégée) ou d'un PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) ;
- la mise en place de CDCEA (Commissions départementales de consommation des espaces agricoles) dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, adoptée en 2010. Ces commissions émettent un avis consultatif sur les documents d'urbanisme prévoyant la régression des espaces agricoles.

#### S'organiser et réfléchir à plusieurs pour élaborer des propositions de loi

Cependant, les outils actuels ne suffisent pas, comme en témoignent les représentantes de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Virginie MAKEEFF, conseillère communautaire déléguée à l'agriculture, et Martine THEROND, directrice générale adjointe - où malgré une politique forte et de longue date en matière de protection du foncier agricole, le rythme de consommation de ce dernier ne ralentit pas suffisamment. Pour aller plus loin, la Communauté d'agglomération d'Aubagne a constitué avec d'autres territoires au sein du réseau Terres en villes un groupe de travail national sur le foncier agricole afin d'adresser une proposition de loi au parlement.

#### Difficulté de produire des règles correspondant exactement à ce que souhaite la commune

Daniel LEBLAY, adjoint au maire de Mouans-Sartoux, témoigne de la difficulté rencontrée pour produire des règles d'urbanisme correspondant exactement au projet municipal. Par exemple, le Conseil municipal souhaite que les terres agricoles de la commune soient exclusivement réservées à une agriculture nourricière ou éventuellement horticole. Autrement dit, il souhaite exclure la possibilité de dédier des parcelles au pacage de chevaux de loisir dans les zones agricoles. Cependant la loi considère tout élevage équestre comme une activité agricole. Aussi, il est pour le moment difficile d'écarter ce type d'usage des terres agricoles sur le territoire communal.



## ENCADREMENT ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Les communes ne sont plus laissées à elles-mêmes dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme. D'abord, dans le cadre de l'intercommunalité, la compétence urbanistique peut être transférée à l'EPCI qui élaborera un PLUi (plan local de l'urbanisme intercommunal). Aujourd'hui, le législateur incite les territoires à l'élaboration de PLUi plutôt que de PLU.

Ensuite, ces documents doivent entrer en conformité avec des documents rédigés à des échelles territoriales plus larges, tels que les SCoT (Schéma de cohérence territoriale) dont la France s'est donnée pour objectif d'être couverte en 2017.

## FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER

Les collectivités peuvent aider les porteurs de projet agricole à accéder à une ressource foncière indispensable au développement de leur activité. Des mécanismes de portage foncier permettent à une collectivité d'acquérir un bien puis de le louer à un agriculteur pendant quelques temps jusqu'à ce qu'il soit en capacité de l'acheter sans mettre en péril son équilibre économique.

D'autres collectivités préfèrent rester propriétaires des biens qu'elles acquièrent et les mettent à disposition d'agriculteurs sous forme de location à long terme (bail de carrière, par exemple).



Rivas Vaciamadrid -  
Plan des parcelles  
communales  
à exploiter

Source : Carlos Garcia, Heliconia



### ANIMER ET GÉRER LE FONCIER

L'exemple du PAEN de Velaux montre que la protection du foncier agricole ne suffit pas à l'installation d'agriculteurs. Il semble nécessaire de communiquer auprès des propriétaires pour les informer de la situation de leurs parcelles. De même, il est particulièrement important de connaître les porteurs de projets intéressés par le territoire communal afin de pouvoir les informer lorsqu'une parcelle entre sur le marché.

En Espagne, il n'existe pas d'équivalent de la SAFER. Aussi, le modèle français de gestion du foncier avec le concept de « maîtrise foncière » intéresse beaucoup les chercheurs espagnols.

### DÉFENDRE LES TERRES FERTILES

Des acteurs de plus en plus nombreux, tels que Virginie MAKEEFF, conseillère communautaire de l'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile déléguée à l'agriculture, revendiquent aujourd'hui la défense des terres fertiles plus que la défense des terres agricoles, telles que définies et délimitées dans les plans d'urbanisme. Quel que soit le zonage, ce qui compte c'est de pouvoir conserver les terres au potentiel agronomique intéressant.



### 3. LA CRÉATION D'UNE DYNAMIQUE AGRICOLE LOCALE

Comme en témoigne Martine THEROND, directrice générale adjointe de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le zonage agricole ne suffit pas à installer une dynamique agricole en milieu péri-urbain. En effet, il faut d'une part sensibiliser les habitants à l'intérêt de la préservation des terres agricoles, et d'autre part accompagner les professionnels dans l'exercice de leur profession sur le territoire que ce soit par un accompagnement technique, un appui à la commercialisation, la réalisation d'aménagements agricoles, etc.

#### L'INSTALLATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

L'ensemble des représentants des territoires ayant participé à la rencontre cite l'appui à l'installation de nouveaux agriculteurs comme un axe de travail particulièrement important pour maintenir et redynamiser l'agriculture. En effet, le renouvellement des agriculteurs est un enjeu de taille dans un contexte où l'âge moyen était de 54 ans en 2010 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec plus d'un tiers de chefs d'exploitation ayant 60 ans ou plus (source Agreste 2011) et avec de très nombreux départs à la retraite non remplacés. La compétence première des collectivités dans ce domaine concerne l'accès au foncier (voir paragraphe précédent). Cependant, permettre l'installation de nouveaux agriculteurs ne garantit en rien la pérennité de ces installations... Il faut pour cela que les collectivités puissent accompagner les nouveaux agriculteurs dans la mise en place et le développement de leur activité. Cela suppose de réfléchir au contexte de la création de l'activité (accompagnement technique, appui à la commercialisation, formation, etc.) mais aussi aux rôles et marges de manœuvre des différentes parties prenantes (agriculteur installé, collectivité, organisations professionnelles agricoles, consommateurs).

#### Des conditions de sélection des candidats parfois trop contraignantes pour un démarrage d'activité

Françoise JARRIGE, enseignante-chercheuse à Montpellier Supagro, expose l'expérience de la Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts du Vaucluse qui a permis l'installation de jeunes agriculteurs sur des terres communales. Pour sélectionner les candidats et leur attribuer les terres, la collectivité avait fixé un grand nombre de conditions : produire en bio, commercialiser en circuit courts et racheter la parcelle mise à disposition dans les 3 à 6 ans. Ces conditions, initialement pensées pour favoriser l'agriculture biologique et les circuits courts se sont finalement transformées en des contraintes insurmontables pour les jeunes agriculteurs retenus.

#### Le CETA (centre d'études techniques agricoles) de l'agglomération d'Aubagne

Nathalie FERREIRA, animatrice du CETA, a expliqué l'historique et le fonctionnement de ce centre d'études techniques agricoles. Sa mise en place émane de la Charte Agricole d'Aubagne initiée en 1992 par la municipalité dans le but de maintenir son agriculture péri-urbaine. Initialement centrées sur l'appui technique agricole, les actions du CETA se sont par la suite diversifiées. Il participe aujourd'hui très fortement au développement agricole du Pays d'Aubagne, notamment par l'animation de la marque « Les Jardins du Pays d'Aubagne » (voir paragraphe ci-dessous) et par l'appui aux projets individuels et collectifs (animation de l'espace producteurs du marché d'Aubagne, montage de dossiers pour les agriculteurs, organisation de formations...). Près de 50 adhérents bénéficient ainsi de l'appui de deux techniciens, dont le financement est assuré en majeure partie par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.





## LA VALORISATION ET LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX

Les collectivités peuvent également soutenir la dynamique agricole par la promotion et l'appui à la commercialisation des produits.

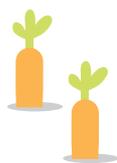
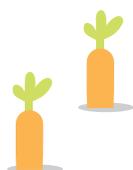
### Mise en place d'une marque de qualité à Fuenlabrada

La commune de Fuenlabrada a déposé au ministère de l'industrie espagnol une marque de qualité qui correspond à un label local. Ce label permet de valoriser sur le marché de proximité (marchés de plein vent, épiceries, magasins) les produits agricoles locaux respectant les pratiques de l'agriculture intégrée. Ce label traduit la volonté politique d'accompagner l'agriculture du territoire vers des pratiques plus durables, tout en promouvant la consommation locale des produits.

« Les Jardins du Pays d'Aubagne », bien plus qu'une marque collective !



# Les jardins du Pays d'Aubagne



Lancée en 1996 à l'initiative de la communauté d'agglomération, la marque collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne » a pour vocation de valoriser la production locale répondant à des critères de qualité, proximité et fraîcheur. En 2013, la marque et son cahier des charges ont fait l'objet d'une révision en profondeur afin de s'adapter aux nouvelles exigences environnementales et de s'inscrire dans une démarche de progression continue. Le cahier des charges prend en compte, outre la localisation de la production, des critères sur la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la fertilité des sols, l'irrigation, l'énergie, la gestion des déchets...

Pour pouvoir utiliser la marque, les producteurs doivent :

- Etre agriculteur à titre principal et adhérer au CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles, qui prodigue un conseil indépendant de toute vente de produits phytosanitaires et anime la marque),
- Produire sur le territoire de la communauté d'agglomération,
- Respecter le cahier des charges constitué de critères obligatoires et de critères optionnels.

Le système d'options permet à chaque producteur de s'approprier le référentiel en fonction de son exploitation tout en les obligeant à s'inscrire dans une démarche de progression puisque le nombre d'options à satisfaire augmente dans le temps. Un contrôle externe est réalisé sur le respect de ce cahier des charges.

Ainsi, cette marque représente pour le territoire un véritable outil d'animation et d'amélioration de la qualité des produits, qui va bien au-delà de la communication auprès des consommateurs.

## 4. L'INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE GLOBALE PAR L'ARTICULATION ET L'UTILISATION OPPORTUNE DE DIFFÉRENTS OUTILS

### TRANSVERSALITÉ ET COHÉRENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'ensemble des participants s'entend sur l'importance d'avoir une politique globale. En effet, c'est grâce à une politique cohérente, s'appuyant sur des outils de gestion et d'animation du foncier, sur une politique d'installation et sur un appui au développement agricole, que le territoire pourra créer une dynamique agricole.

#### Construction d'un projet politique global intégrant pleinement la question agricole



La politique agricole et alimentaire de Mouans-Sartoux repose sur un objectif - l'accès à une alimentation de qualité pour l'ensemble des habitants- auquel concoure un ensemble d'actions relevant des différentes compétences de la municipalité. Ces actions sont inscrites dans l'agenda 21, qu'elles relèvent de la restauration municipale, des espaces verts, de l'aménagement du territoire, du soutien à l'agriculture ou de l'action sociale.

On relève les actions suivantes :

- Action 21 : Créer une épicerie sociale
- Action 22 : Contenir l'étalement urbain et densifier les secteurs déjà urbanisés (ce qui correspond à l'orientation générale du nouveau PLU)
- Action 27 : Créer un site de jardins familiaux
- Action 37 : Réhabiliter les restanques du domaine de Haute-Combe (site de la régie agricole)
- Action 59 : Permettre l'installation d'un agriculteur sur des terres de maraîchage non cultivées
- Action 60 : Créer de nouvelles surfaces agricoles
- Action 70 : Créer une régie municipale de production agricole

En outre, les ambitions relevant de l'aménagement du territoire ont été intégrées au PLU grâce à la concomitance des procédures d'élaboration de l'Agenda 21 et de révision du document d'urbanisme. L'aspect réglementaire et opposable du P.L.U. permet ainsi de renforcer le cadre stratégique et opérationnel de l'Agenda 21.

#### Sortir des mesures surfaciques et utiliser de nouveaux indicateurs

Odile JACQUEMIN, directrice de l'association MALTAÉ, estime que les indicateurs généralement utilisés pour décrire la situation agricole d'un territoire ne permettent pas de rendre compte de la réalité. La majorité de ces indicateurs font référence à la surface : surface agricole utile (SAU), hectares de zone agricole, hectares de grandes cultures, surface minimum d'installation, etc. Or, la situation agricole d'un territoire ne dépend pas seulement de la surface du territoire dédiée à l'agriculture. Il serait plus intéressant selon la chercheuse de s'intéresser au nombre d'agriculteurs par habitant ou au nombre de projets agricoles en cours d'élaboration par exemple.





## 5. LA NÉCESSITÉ D'UNE ARTICULATION ENTRE LES ACTEURS

L'ensemble des participants s'est entendu sur le fait que l'agriculture péri-urbaine ne doit pas être le domaine réservé des agriculteurs professionnels mais de tous ceux qui contribuent au développement agricole de la zone, qu'ils soient jardiniers du dimanche, agriculteurs non-professionnels ou double-actifs. Autrement dit l'agriculture péri-urbaine présente de multiples formes (agriculture de loisir, vivrière, professionnelle, sociale...) qui ne doivent pas se faire concurrence mais au contraire qu'il s'agit de faire coopérer. A ce titre, Jean-Marc BERTRAND cite l'exemple des coopératives viticoles qui ont besoin des apports des viticulteurs non-professionnels pour rentabiliser leurs investissements sur un territoire restreint.

### CHACUN SON RÔLE, MAIS TOUS ENSEMBLE !

Les élus ont besoin du soutien des agriculteurs et des habitants pour tenir des positions fermes sur le foncier et initier des projets de dynamisation de l'agriculture. A ce propos, Claude NAPOLEONE rapporte des travaux réalisés au sein du l'unité Ecodéveloppement montrant la corrélation importante entre la façon dont les conseillers municipaux sont élus (score aux élections, poids de leur majorité, etc.) et leur capacité à « faire des choses » ; mais ceci aussi bien dans le sens de la protection des terres que dans le sens de l'urbanisation...



> Manifestation organisée par le CETA sur le marché d'Aubagne

Réciproquement, les agriculteurs ont besoin d'élus engagés pour pouvoir s'installer et s'investir dans leur outil de travail, ainsi que de consommateurs présents qui les soutiennent en achetant leurs produits.

Enfin, au-delà de la volonté de savoir ce qu'ils mangent (origine et qualité), les habitants consommateurs ont besoin d'élus et d'agriculteurs qui travaillent ensemble pour entendre et s'approprier le message de défense des terres agricoles et soutenir l'activité agricole en milieu péri-urbain. Les citoyens sont aussi les acteurs les plus à même de garantir l'intérêt général dans le domaine de l'urbanisme, afin d'éviter les éventuelles connivences entre élus et propriétaires par exemple.

## 6. LA NÉCESSITÉ D'UNE ARTICULATION ENTRE LES ÉCHELLES

### LA COMMUNE

Pour Corinne PODLEJSKI, chef de service « Politiques territoriales et foncières » au CETE Méditerranée, la commune est le niveau de la proximité, de l'interconnaissance, du lien étroit entre les acteurs -élu, propriétaire, agriculteur et habitant-. C'est donc l'échelle idéale pour travailler à la sensibilisation des habitants sur les questions agricoles et alimentaires, à l'accompagnement au changement de pratiques agricoles, à l'établissement de lien social entre les acteurs...

Par ailleurs, la commune est responsable de l'urbanisme sur son périmètre. Elle se trouve donc responsable de la disparition des terres agricoles au profit de l'urbanisation sur une large part du territoire, et souvent du fait de la connivence possible entre élus et propriétaires. La finesse de l'échelle est à la fois un facteur favorable à la bonne coopération entre les acteurs locaux, mais peut aussi mettre en difficulté la stratégie du territoire s'il n'y a pas de coordination avec les territoires voisins. Pour y remédier, il est aujourd'hui recommandé aux communes de transférer la compétence urbanistique au niveau intercommunal.

### L'INTERCOMMUNALITÉ

C'est le niveau adapté pour définir un zonage suffisamment fin tout en introduisant une distance plus grande entre élus et propriétaires afin d'éviter les problèmes de connivence et la pression que peuvent jouer ces derniers sur les élus. En termes de dynamique agricole, l'échelle intercommunale est davantage satisfaisante que l'échelle communale pour penser des espaces agricoles homogènes, facilitant l'organisation en filière par exemple ou les réseaux de distribution en circuit court.

### Des réticences à confier la compétence d'urbanisme à un échelon supérieur

On observe une réticence des conseils municipaux à transférer la compétence urbanistique au niveau intercommunal qu'ils soient protecteurs ou non du foncier agricole. Dans tous les cas, c'est une perte de pouvoir et de souveraineté sur leur territoire, avec dans un cas la crainte de ne plus rien pouvoir construire, et dans l'autre cas la crainte que les efforts qui ont été fait pour préserver le foncier agricole soient anéantis par une décision intercommunale.

Daniel LEBLAY, adjoint en charge de l'urbanisme à Mouans-Sartoux, a ainsi exposé la crainte de son conseil municipal concernant le transfert de la compétence urbanistique à la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence. Les élus craignent que les terres préservées sur leur territoire ne servent à répondre aux besoins d'urbanisation (pour la production de logement ou de zones d'activités) non assumés par des communes voisines. Aussi, les élus de Mouans-Sartoux s'interrogent sur la possibilité d'un droit de veto si le PLU intercommunal ou le SCoT ne garantissent pas la préservation des terres agricoles mouansoises. Il s'agit pour eux de mettre en avant la notion d'intérêt général et du rôle de réserve alimentaire que jouent les terres agricoles pour les générations futures.

La Communauté d'agglomération d'Aubagne se trouve dans la même posture vis-à-vis de la future métropole marseillaise.





## LES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

En France, les conseils généraux et régionaux disposent d'une palette d'outils leur permettant de soutenir les collectivités infra-départementales. L'un des outils les plus répandus aujourd'hui est la prise en charge des frais financiers liés à l'acquisition et à la mise en réserve du foncier par une commune ou une intercommunalité avant un éventuel rachat par le porteur de projet. La mise en place de PAEN relève de la responsabilité des Départements, en accord bien sûr avec les collectivités de niveau infra concernées. Enfin, Départements et Régions peuvent financer des moyens d'animation, de l'appui technique sur les questions foncières et agricoles sur leur territoire.

## L'ETAT

En France, l'échelon national est responsable de la production des outils et règles juridiques concernant la fiscalité, les documents d'urbanisme, les outils de gestion... L'Etat a également un rôle dans l'organisation de la coopération entre les différents échelons, en produisant des règles ou des outils en faveur de la complémentarité d'action.

D'une manière générale, il s'agit d'adapter l'échelle des décisions, à l'échelle des problèmes.



## LISTE DES PARTICIPANTS

**Jean-Marc BERTRAND** responsable du pôle « Aménagement du territoire », Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. **Lynda BOUAKAZ** chargée de mission agriculture et environnement, commune de Velaux. **Albane CHATIN** professeur d'agronomie, Lycée agricole d'Aix-Valabre-Marseille. **Véronique ESTERNI** chargée de mission Fruits et légumes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. **Pierre FABRE** président, Terre de liens Provence-Alpes-Côte d'Azur. **Teresa FERNADEZ**, première adjointe au Maire, commune de Fuenlabrada. **Nathalie FERREIRA** conseillère-animatrice, CETA d'Aubagne. **Julia FREZEL** animatrice, Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur. **Magali GIOVANNANGELI** présidente, Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. **Sébastien GIORGIS** architecte, urbaniste et paysagiste, paysagiste Conseil de l'Etat et gérant de l'Agence Paysages. **Mathilde HOUZE** animatrice, Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur. **Odile JACQUEMIN**, architecte-urbaniste et historienne, directrice de l'association MALTAE. **Françoise JARRIGE** enseignante-chercheuse en économie territoriale à Montpellier Supagro - UMR Innovation. **Nadège LACOMBE** directrice du service développement économique, commune de Gardanne. **Daniel LEBLAY** adjoint à l'urbanisme et au développement durable, commune de Mouans Sartoux. **Virginie MAKEEFF** conseillère communautaire déléguée à l'agriculture, Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. **Rafael MATA** professeur en géographie, Université Autonome de Madrid. **Romain MELOT** chargé de recherche en sociologie à l'UMR SAD-APT INRA/AgroParisTech. **Michel MOULERY** assistant Ingénieur en Informatique à l'INRA PACA - unité Ecodéveloppement. **Claude NAPOLEONE** ingénieur de recherche en économie à l'INRA PACA - unité Ecodéveloppement. **Corinne PODLEJSKI** chef de service « Politiques territoriales et foncières », CETE Méditerranée. **Sira REGO** conseillère durabilité, commune de Fuenlabrada. **Jorge ROMEA** chef du service environnement, commune de Rivas Vaciamadrid. **Esther SANZ** architecte-urbaniste, doctorante à l'INRA-PACA - unité Ecodéveloppement en convention CIFRE N° 2012/0608 avec l'agence Paysages. **Eric SCHEMOUL** chargé du volet territorial de la politique agricole départementale, Conseil général des Bouches-du-Rhône. **Pascale SCHEROMM** ingénieure de recherche en sociologie/géographie à l'UMR Innovation à Montpellier. **Marian SIMON** enseignante-chercheuse en urbanisme et aménagement du territoire, Université polytechnique de Madrid. **Martine THEROND** directrice générale adjointe, responsable du service « économie, emploi, formation, insertion », Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. **Carolina YACAMAN** responsable du service « environnement et développement local », bureau d'étude Heliconia.

## DOCUMENTS DE LA RENCONTRE

Vous trouverez ci-dessous, les liens vers l'ensemble des documents de la rencontre.

Si vous consultez une version papier des actes, vous pouvez retrouver ces liens sur l'espace régional du site internet du Réseau rural français dans l'onglet ville-campagne :

<http://www.reseaurural.fr/region/provence-alpes-cote-d-azur/ville-campagne>

Liens vers les fiches de présentation des 6 territoires :

- **Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**
- **Commune de Gardanne**
- **Commune de Mouans-Sartoux**
- **Commune de Velaux**
- **Municipio de Fuenlabrada**
- **Municipio de Rivas Vaciamadrid**

Lien vers les **résumés des interventions des 6 chercheurs**

Lien vers les présentations et diaporamas des intervenants :

- Martine THEROND, directrice générale adjointe de la Communauté d'agglomération  
**La Charte agricole du Pays d'Aubagne**
- Nathalie FERREIRA, animatrice du CETA  
**Présentation de la marque collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne »**
- Pierre FABRE, président de Terre de Liens PACA  
**Le projet d'acquisition de la ferme des Jonquiers à Aubagne**
- Jorge ROMEA, chef du service environnement et mobilité  
**Le parc agroécologique de Rivas Vaciamadrid**
- Marian SIMON, architecte et enseignante en urbanisme-aménagement du territoire à l'Université polytechnique de Madrid  
**Agriculture péri-urbaine, alimentation et biodiversité**
- Carolina YACAMAN, responsable du service environnement et développement local du bureau d'étude Heliconia  
**Le parc agraire de Fuenlabrada**
- Rafael MATA, maître de conférences en géographie à l'Université autonome de Madrid  
**Quelques opportunités pour le futur de l'agriculture périurbaine**
- Daniel LEBLAY, adjoint à l'urbanisme et au développement durable  
**La mise en politique des projets agricoles dans la commune de Mouans-Sartoux**
- Françoise JARRIGE, enseignante-chercheuse à Montpellier Supagro  
**UMR Innovations - L'agriculture mise à l'agenda des politiques urbaines**
- Sébastien GIORGIS, architecte-urbaniste et directeur de l'agence Paysages  
**L'agriculture comme élément de composition d'un paysage urbain équilibré et agréable à vivre.**

## GLOSSAIRE

- AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- BTS GPN** : Brevet de Technicien Supérieur - Gestion et Protection de la Nature
- CDCEA** : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
- CETA** : Centre d'Etudes Techniques Agricoles
- CIF** : Convention d'Intervention Foncière
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- INRA** : Institut National de Recherche Agronomique
- PACA** : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- PAEc-SP** : Periurban Agrarian ECosystems in Spatial Planning – projet de recherche
- PAEN** : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
- PLU** : Plan Local d'urbanisme
- PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- POS** : Plan d'Occupation des Sols
- SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SAU** : Surface Agricole Utile
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- STAV** : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
- TREDAR** : TRamar y enREDAR – projet espagnol d'appui à la création d'emplois dans le secteur agricole
- ZAP** : Zone Agricole Protégée

## OURS

**Rédaction** : Cellule d'animation du Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Crédits photos :**

- page 4, 25 : Andrea Palumbo
- page 5 : CETA d'Aubagne
- page 8 : Ayuntamiento de Rivas Vaciamadrid
- page 11a : Lycée agricole Aix-Valabre
- page 11b : Le citron Jaune
- page 18a : Patrick Massaia
- page 18b : Esther Sanz
- page 13, 25 : Mairie de Velaux
- page 22, 27 : Carolina Yacaman
- page 15, 29 : Mairie de Mouans-Sartoux
- page 36 : Marc Munari

**Graphisme** : Stéphanie Dozol - [www.ink-design.fr](http://www.ink-design.fr)

**Date de publication** : février 2014

Disparition des terres agricoles par l'urbanisation...

Emergence de relations directes entre producteurs et transformateurs, restaurateurs, consommateurs...

Aujourd'hui, les espaces urbains et péri-urbains constituent une zone de contact importante entre ville et agriculture.

La rencontre « Agriculture et action publique dans la ville », co-organisée par l'INRA-PACA et le Réseau rural régional, proposait de mettre en débat les questions soulevées par ces liens de proximité entre ville et agriculture. Au cours de deux journées, des praticiens et des chercheurs, français et espagnols, ont échangé autour de trois dimensions :

- ↳ le sens politique de l'agriculture en ville,
- ↳ les contraintes et opportunités d'une agriculture en ville,
- ↳ la mise en politique des projets agricoles dans la ville.

Ces actes restituent les constats et idées formulés par les participants, en les illustrant des témoignages concrets issus de leurs travaux et expériences.

---

## CONTACT

### Contact à l'INRA-PACA :

#### Unité de recherche Ecodéveloppement

##### Esther Sanz

esther.sanzsanz@avignon.inra.fr

##### Claude Napoléone

claudenapoleone@avignon.inra.fr



---

### Contact de la cellule d'animation du

#### Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur

##### CRIP-T-PACA

Lycée agricole d'Aix-Valabre-Marseille

Chemin du Moulin Fort

13548 GARDANNE Cedex

##### Mathilde Houzé

04 13 57 01 81

mathilde.houze@reseaururalpaca.fr

##### Julia Frézel

04 13 57 01 82

julia.frezel@reseaururalpaca.fr



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

---